

LE

# PEUPLE BRETON

POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL, INTERNATIONAL

11

MENSUEL  
SEPTEMBRE

1948

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

Impressions étrangères..... Joseph MARTRAY

### L'ACTUALITE BRETONNE

- Chronique du mois..... REDEB-BRO  
L'Europe dans la diversité..... J. M.  
La tradition fédéraliste en Bre-  
tagne..... G. BERNIER  
Les Conseils Généraux devant  
leurs responsabilités..... L. KERVAN  
L'essor économique de la Bre-  
tagne..... J.-F. GRAVIER  
Quel est notre avenir agricole?..... A. LE GALL  
Le problème de l'émigration bre-  
tonne..... Louis ORVEN  
Le clergé et l'idée bretonne..... Abbé KERNEAU  
Centenaire de Frédéric Le Guya-  
der..... J. MAUGUET

### L'ACTUALITE CELTIQUE

- Chronique du mois..... J. W. HUGHES  
L'Eisteddfod et ses leçons..... J. M.  
Les Gallois et la Bretagne.....

### L'ACTUALITE INTERNATIONALE

- Chronique du mois..... Yves BRIAND  
Deux États en puissance..... Y. B.  
Les Serbes de Lusace..... Paul ALLAIN

### L'ACTUALITE EN FRANCE

- Chronique du mois..... Jean MARTIN

Livres et Revues. — Echos. — Tribune libre

« LE PEUPLE BRETON », square du Casino - LA BAULE

Abonnements. — Six mois : ordinaire, 300 fr. ; soutien, 500 fr.  
C.C.P. Martray 5984-73, Paris, 23, rue Carnot, Villetaneuse (Seine).

# Le Peuple Breton

Directeur : Joseph Martray

1<sup>ère</sup> Année

15 Septembre 1948 - N° 11

## Editorial

### Impressions étrangères

Un récent voyage en Angleterre et au Pays de Galles nous a permis de faire quelques observations dont nos dirigeants pourraient peut-être tirer profit. Nous les présentons d'ailleurs sans trop d'illusions, car il reste peu d'espoir, dans l'état actuel des esprits et des choses, de changer rapidement des habitudes de pensée et de jugement solidement contractées. Il faudra bien pourtant que la France revise un jour ses façons de voir si elle ne veut pas perdre le crédit qui lui reste à l'étranger. Ce crédit n'est pas en hausse depuis la Libération.

On n'a pas compris en effet, outre-Manche, comment un pays que l'on croyait soucieux de la liberté et du droit des gens a pu conduire pendant quatre années une opération comme celle de l'épuration. Les Anglais ne sont pas des gens sensibles et les exécutions de traîtres ne les ont pas émus ; mais ils sont réalistes et avisés. Ils ont été stupéfaits de la mise en scène utilisée pour juger pendant des mois interminables des milliers de gens taxés à plus ou moins juste titre de collaboration. Chez eux une opération de ce genre eut été brutale mais courte, discrète et limitée : ils auraient pendu leurs Quisling et sous-Quisling en quelques semaines mais, ceci fait, ils auraient proclamé l'apaisement et passé l'éponge sur les fautes pardonnables et sur les erreurs sans conséquences. Car le présent et l'avenir les préoccupent davantage que le passé et ils n'accepteraient pas de fixer leur opinion publique sur des procès sans grandeur quand les tâches de redressement exigent l'union et l'effort de tous.

En France nous avons assisté à une exhibition de fausse justice qui aurait dû soulever le cœur au bout de quelques jours et qui se prolonge encore. Nous avons vu le gouvernement, les préfets, les comités de libération, la presse, les partis et, trop souvent, le personnel judiciaire s'attacher à prouver la culpabilité du plus grand nombre possible de

Septembre 1948 - Le Peuple Breton

Français ; ils n'avaient d'indulgence que pour les plus puissants, désolés par contre quand ils devaient convenir qu'un modeste inculpé n'avait aucun reproche à se faire. Les Anglais n'ont pas apprécié ce sadisme national qui conduisait à vouloir prouver, même contre l'évidence, que la majorité des Français avait trahi.

Quant aux Gallois, ils ont surtout porté leur attention sur la situation en Bretagne. Lorsqu'on parcourt ce Pays de Galles, si proche de nous par les origines, la langue, la psychologie et parfois même le paysage, on s'aperçoit qu'il est peu de foyers où l'écho des brimades que nous avons connues ne soit pas parvenu. Dès que vous vous présentez comme Breton les mêmes questions vous sont partout posées : « La situation s'améliore-t-elle chez vous ? Pouvez-vous maintenant défendre vos droits linguistiques ou politiques ? Ceux qui ont défendu la cause bretonne pendant la guerre sont-ils toujours en prison ? » Chacun sait en effet en Galles qu'il a souvent suffi de se faire l'avocat des libertés bretonnes pour encourir en 1944 des poursuites qui ne se masquaient même pas toujours sous le prétexte facile de collaboration. La presse galloise et aussi la presse anglaise — notamment l'« Observer » et le « News Chronicle » — ont informé régulièrement l'opinion sur ce qui se passait en Bretagne. Mais l'événement le plus important reste la publication du rapport de la Délégation galloise à la suite du voyage d'enquête qu'elle effectua chez nous sur invitation de M. Massigli, ambassadeur de France à Londres. Cette délégation était composée des personnalités les plus marquantes du Pays de Galles et il ne se trouve là-bas personne pour oser mettre en doute ses conclusions : or la délégation a clairement affirmé, en termes modérés mais énergiques, que « le seul fait d'avoir conduit une action bretonne avait incontestablement suffi à entraîner des poursuites à la Libération ». Le gouvernement français n'a pas jugé utile de répondre à ce rapport et ce manque de courtoisie a été sévèrement jugé. Nous publions par ailleurs le texte de la déclaration faite à la presse le 5 août dernier par M. A.-E. Jones, Secrétaire du Conseil de l'Eisteddfod Nationale de Galles.

Comment s'étonner que le prestige de la France, autrefois si fort dans des villes comme Cardiff ou Swansea, soit aujourd'hui en déclin ? Comment ne pas réfléchir devant ce fait qui a été remarqué de tous : pour la première fois depuis la fondation de l'Eisteddfod, l'Ambassade de France n'avait pas été invitée cette année à la grande semaine nationale galloise ? Le gouvernement pense-t-il qu'il s'agit là d'un simple oubli ou que la perte de ses positions traditionnelles au Pays de Galles soit sans conséquence ?

Il ne pourra les rétablir qu'en changeant ses méthodes et en s'inspirant notamment de l'exemple britannique. Nous ne sommes pas des admirateurs passionnés des Anglais mais leur attitude est cependant instructive. Il leur paraîtrait inimaginable non seulement de combattre les organisations galloises mais aussi de boudier leurs manifestations. Le « British Council » est présent à l'Eisteddfod ; il salue la « nation galloise », se proclame le défenseur de la langue et de la culture galloises et prouve par des actes sa sincérité. On peut être également assuré que les Anglais résoudront un jour les problèmes politiques gallois et écossais et qu'ils feront à temps les concessions indispensables au maintien de la communauté britannique.

Nous souhaitons que nos dirigeants s'inspirent enfin du même réalisme : la Bretagne certes y gagnerait, mais aussi le prestige français à l'étranger.

Joseph MARTRAY.

## L'actualité bretonne

LE COMBAT POUR LA LANGUE • UNE LETTRE DU DOCTEUR DUJARDIN • MANIFESTATIONS BRETONNES DE L'ÉTÉ • LE MÉCONTENTEMENT DES PÊCHEURS ET DES CONSERVEURS • AGITATION PAYSANNE • NOUS N'AURONS PLUS DE CHARBON GALLOIS.

**S**ans doute parce que ses défenseurs voulaient obtenir une décision favorable avant la rentrée d'octobre, la langue bretonne s'est trouvée plus que jamais à l'ordre du jour au cours de l'été qui vient de s'écouler.

Reprenant sur bien des points l'excellente proposition de résolution rédigée en mai 1947 par M. Pierre Hervé, trois Conseillers de la République appartenant à des partis très divers. MM. Vour'h, Le Coent et Trémintin ont déposé une proposition de loi tendant à obtenir un enseignement partiel du breton en Basse-Bretagne, l'admission du breton au baccalauréat et la création à Rennes d'un véritable « Institut d'Etudes Celtiques ».

Quelques jours après, le 5 août, M. Yvon Delbos, Ministre de l'Éducation Nationale, reçut une délégation de parlementaires bretons accompagnée des représentants de « l'Union pour la défense du breton » et d'« Ar Falz ». La délégation parlementaire comprenait notamment MM. Trémintin (M.R.P.), Vour'h (Rép. Ind.), Hamon et Le Coent (Comm.), Tanguy-Prigent (S.F.I.O.), Jacuen, Président du Conseil Général du Finistère.

Le Docteur Vour'h exposa le but de l'audience ; obtenir du ministre l'autorisation d'ouvrir dès le mois d'octobre des cours de breton dans les écoles normales de Quimper et les lycées et collèges du Finistère et l'approbation du crédit de 100.000 fr. affecté par le Conseil Général du Finistère au financement de ces cours.

Il demanda l'extension de cette autorisation aux mêmes établissements de la partie bretonnante du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Il reclama en outre, une épreuve facultative de breton au baccalauréat.

M. Jacuen en sa qualité de président du Conseil Général du Finistère, confirma la volonté de ce Conseil d'aboutir à l'enseignement du breton.

Tous les délégués présents affirmèrent la même volonté. M. Toulemon, secrétaire général de l'U.D.B. exprima l'émotion légitime des Bretons devant les silences du ministre ou les réponses insuffisantes aux nombreux vœux déjà transmis. Il exposa en regard les heureux résultats déjà obtenus en Provence.

M. Yvon Delbos se déclara très impressionné par l'unanimité réalisée autour de la langue bretonne entre tous les parlementaires de Bretagne. Il convint de la solidité des arguments invoqués et promit d'étudier rapidement la question...

Mais les ministres changent souvent en France puisqu'en quelques mois nous avons connu quatre titulaires différents à ce département de l'Éducation Nationale. Il en est deux en tout cas que nous avons en partit sans déplaisir, MM. Nargelen et Depieux, ce dernier ayant répondu au Préfet du Finistère, à la suite d'une demande du Docteur Dujardin, qu'il était « impossible, dans les circonstances actuelles, de donner aux vœux exprimés en faveur de la langue bretonne une suite favorable ».

Dans notre dernier numéro nous avons commenté sans indulgence cette phrase et souligné que les exigences de la voie hiérarchique n'avaient pas permis au ministre de répondre directement au Docteur Dujardin. Nous avons reçu de ce dernier la lettre rectificative suivante, que nous publions d'autant plus volontiers qu'en dehors de cette quer-

relle « hiérarchique » sans grand intérêt, elle donne d'utiles précisions sur l'action de l'U.D.B. :

« Saint-Benan, 30 juillet 1948.

« Monsieur le Directeur,

« Le Peuple Breton » d'août 1948 résume d'après « La Bretagne à Paris » l'action récente de l'Union des Différenciés Bretons du Finistère. Voulez-vous me permettre de donner à vos lecteurs un résumé plus exact ?

« Le 8 mars le Conseil de l'Université de Rennes émet le vœu que vous connaissiez en faveur de la langue bretonne.

« Le 12 avril, M. Keravel et moi-même prenons l'initiative, sur appel du groupement des Sociétés bretonnes de Paris, de convoquer à Landerneau, le 18, et à Quimper, le 22, le plus grand nombre possible de personnes connues pour leur attachement à la langue bretonne, en vue de fonder une Union de ses défenseurs.

« Cette Union est fondée à Quimper le 22 avril. Son bureau comporte des représentants des tendances idéologiques les plus opposées. A l'issue de la séance une délégation se rendit à la Préfecture avec pour mission d'appuyer le vœu de l'Université de Rennes et de présenter les autorités à examiner une requête que les professeurs et instituteurs laïques du Finistère adressaient aux conseillers généraux en faveur de cours facultatifs de breton à créer dès octobre dans les Lycées et Ecoles normales de Quimper.

« Président de l'U.D.B. du Finistère, j'écrivis à M. le Préfet du Finistère une lettre à l'adresse de M. le Ministre de l'E.N. demandant spécialement qu'une suite favorable soit donnée au vœu de l'Université. C'est à cette lettre, remise à M. le Préfet du Finistère qui répond celle de M. Depreux à M. le Préfet du Finistère.

« Il n'y a donc là rien à redire. Votre interprétation est erronée pour n'avoir pas pris garde à la chronologie des événements.

« Cette même raison vous fait juger péjorativement M. Vincent Aurioi. Sa réponse, déférente pour notre cause, était signée de M. Plobetta et m'était parvenue hors-voies hiérarchique. Ce n'était pas une fin de non-recevoir. Pour une deuxième démarche, il y avait motif à persévérer dans notre action.

« Celle-ci a, comme vous le savez, l'appui du Conseil Général et celui, très sympathique et efficace, de mon président, M. Jaouen, que je n'ai pas encore le plaisir de connaître. Au Conseil de la République, le Dr Vour'h, s'emploie avec d'autres conseillers de tous groupes, à la rédaction d'une proposition de loi qui méritera d'être reproduite dans tous les journaux bretons, sur l'enseignement du breton. Cette inamité fait espérer que la proposition de loi du Dr Vour'h rencontrera bon accueil.

« Ce bon accueil, la langue bretonne l'attend depuis plusieurs décades. On sait qu'elle ont été les conséquences de l'impopularité de la France, le breton doit disparaître. Des Bretons se sont alors sentis exclus de la communauté française. L'histoire est un éternel recommencement.

« Recevez, Monsieur le Directeur, mes bien bretonnes salutations.

« Docteur Dujardin. »

« Le 10 septembre une nouvelle délégation s'est rendue à la Préfecture de Quimper avec MM. Vour'h et Toulemon; elle a traduit son impatience en termes énergiques menaçant notamment, en cas de silence ministériel prolongé,

« d'organiser une obstruction par tous moyens légaux ».

« La langue bretonne a d'ailleurs eu la place d'honneur au cours de plusieurs manifestations qui se sont déroulées en août et au début de septembre. La plus importante, la plus spectaculaire, la plus encourageante aussi fut le Congrès du Bleu-Brug qui, après une longue interruption, s'est tenu à nouveau cette année. Saint-Pol-de-Léon avait été choisi comme siège de ce Congrès qui a remporté un succès total.

« La journée du 21 août avait été réservée aux séances d'étude. M. de Guebriant, Président du comité local, rendit d'abord hommage à l'abbé Perrot, fondateur du Bleu-Brug « prêtre modeste et effacé » et le défendit « contre les infamies dont des misérables ont tenté de le couvrir ». Le chanoine Favé, aumônier du Bleu-Brug rappela l'histoire de l'association et le Docteur Libéral, ancien Président du Bleu-Brug, souligna les brefs exclusivement culturels du mouvement. M. Sette, Directeur de l'école Saint-Jean à Treboal fit une causerie intéressante sur l'enseignement du breton. M. Pierre Mocaer expliqua les conditions d'enseignement du gallois et des langues celtiques. M. Cadiou, vicair général, parlant au nom de Mgr Duparc, dit avec force que les instructions de Mgr Duparc sur l'enseignement du breton dans les écoles libres conservaient toute leur valeur. Le lendemain des fêtes religieuses, populaires et théâtrales réunirent une foule importante. Le Bleu-Brug est donc ressuscité et nous nous en réjouissons.

« Nous ne pouvons par ailleurs rendre compte des multiples camps qui se sont tenus en Bretagne : celui des bretonnants à Oeder, de Bodadeg à Sonerion à Sarzeau, d'Amzer da Zont à Taulé, des instituteurs laïcs d'Ar Falz à Perros-Guirec, des Bretons Emancipés à Guissény. Signe de jeunesse et de vitalité autour de l'idée bretonne ! A la suite du camp d'Ar Falz, MM. Keravel (Finistère) et Le Jort (C.-d.-N.) publièrent, au nom des 128 instituteurs laïcs du stage, une résolution appuyant la proposition Vour'h - Le Coent et demandant l'organisation d'un premier enseignement du breton avant octobre.

« Signalons aussi le Congrès de l'Association Bretonne qui a eu lieu à Dol en même temps que les fêtes organisées pour l'inauguration du Square Nominé dans cette ville. Il fut présidé par M. Michel du Hailgouët et M. Pierre Mocaer y présenta un rapport dans lequel il souligna l'importance du mouvement fédéraliste européen pour la Bretagne.

« Il nous reste moins de place que d'habitude pour

examiner les principaux faits de la vie économique bretonne au cours du mois passé.

« Dans l'ordre maritime nous devons relever d'abord les graves conséquences de la tempête des 7 et 8 août : plusieurs naufrages sont à déplorer mais le plus dramatique reste celui du thonier « Ar Vro Goz » de Concarneau : quatorze orphelins, huit familles en deuil, tel est le bilan de ce seul sinistre.

« M. Coudé du Foresto, qui réunissait quelques jours plus tard les représentants des syndicats de pêcheurs et mareyeurs pour leur expliquer que le poisson devait baisser, songeait-il aux risques constants de la vie des marins ? A quel prix monterait le bifteck si les bouchers devaient affronter à leur tour de tels dangers ?

« La tempête ne s'est pas seulement attaquée aux hommes ; elle a causé également des destructions : à l'île de Sein, la digue qui protégeait le port s'est effondrée ; à Audierne, à Brest, un peu partout sur nos côtes des dégâts matériels considérables sont enregistrés.

« Nous n'avons pas besoin de cela et les ports bretons se trouvaient déjà dans un état de délabrement suffisant. Un peu avant la tempête, les représentants du Guilvinec et de Penmarc'h avaient déjà pris, une fois de plus, le chemin de la préfecture ; conduits par M. Larnicol, conseiller général du canton de Pont-l'Abbé, ils avaient mis l'accent sur le mécontentement qui règne dans ces deux ports devant le retard des travaux : « Les populations sont à bout de patience, déclara M. Larnicol, et il convient d'appeler l'attention du ministère des Travaux Publics et des Finances sur les lourdes conséquences que pourrait entraîner une nouvelle attente dans l'approbation des travaux ». Le Secrétaire général de la préfecture ne put proposer qu'une solution à la délégation : l'envoi d'un télégramme à Paris pour rendre compte de la protestation ! Telles sont les beautés de la centralisation administrative.

« Les conserveurs bretons ont connu également de sérieuses difficultés par suite d'un rationnement en carburant qui ne tient pas assez compte des exigences de leur profession. Les légumes ne viennent pas tout seuls à l'usine ; il faut en prendre livraison par camions dans un rayon de trente à cinquante kilomètres. Quant au poisson traité par exemple à Quimper, il doit arriver de Douarnenez, Concarneau et parfois même de Lorient.

« Or les attributions faites à une usine pour ses camions ont été de l'ordre de quatre cents litres pour le mois d'août ; de quoi rouler pendant une semaine.

« Nous retenons cet exemple des conserveurs non

parce qu'il est le seul, mais parce qu'il illustre clairement la méconnaissance des réalités locales chez ceux qui tiennent en mains notre vie économique ; parce qu'il souligne aussi la nécessité de rendre à la Bretagne les moyens de gérer elle-même son économie au lieu de la confier à des bureaux lointains qui ignorent tout de nos besoins, de nos travaux et de nos genres de vie.

« Sur le plan agricole dix mille paysans des cinq départements bretons se sont réunis à Vannes en congrès pour réclamer une juste rémunération du blé, du lait et la liberté du marché de la pomme de terre. Leur motion ne manquait pas de netteté, qui commençait ainsi : « Dix mille cultivateurs bretons des départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et du Morbihan, constatent que tous les gouvernements qui se sont succédés depuis de nombreuses années ont été incapables d'assurer le rapatriement normal du pays... »

« On ne saurait mieux dire et nous félicitons les cultivateurs de ne pas s'embarasser de formules diplomatiques pour exprimer ce que tout le monde pense.

« Mais si l'incompétence des pouvoirs publics est évidente en matière agricole, sur le plan industriel et commercial le sans-gêne est devenu monnaie courante à l'égard de la Bretagne. C'est ainsi que le gouvernement a décidé de suspendre toutes ses importations de charbon gallois « en raison de la pénurie en livres sterling ». Nous avions fait campagne, ici même et pendant plusieurs mois, pour la réouverture des ports bretons à ce trafic charbonnier qui peut contribuer à leur prospérité et qui correspond en outre à l'intérêt industriel de notre pays. Notre satisfaction aura été de courte durée puisque cette reprise n'aura pas tenu cinq mois. Nous constatons une fois de plus que la Bretagne jouit d'un singulier privilège de priorité quand il s'agit de payer les frais des crises financières.

« On s'indigne un peu partout de ces procédés mais combien préconisent la seule solution valable ? Il ne s'agit pas en effet de protester chaque semaine ou chaque mois contre telle mesure qui nous défavorise et contredit nos intérêts : c'est un remède d'ensemble qu'il faut apporter une fois pour toutes. La Bretagne ne sera à l'abri des fantaisies, des incompétences et du paris-pris que lorsqu'elle aura reçu les pouvoirs politiques et administratifs lui permettant de s'occuper elle-même de ses propres affaires.

REDER-BRO.

Après la proposition française du 18 Août

## L'Europe se construira dans la diversité

Les manifestations en faveur de la Fédération européenne se multiplient depuis quelques mois et nous scions les derniers à nous en plaindre. L'idée européenne, que l'on qualifiait de « nuageuse » et d'« utopique » tout récemment encore, devient peu à peu une idée-force et personne ne doute déjà plus de son avenir. Quel chemin parcouru quand on se rappelle que l'an dernier encore cette cause n'était soutenue que par une poignée de militants ! Comme l'écrivait, ces jours-ci « Le Monde » : « Voilà l'utopie d'hier devenue aujourd'hui formule officielle de gouvernement ».

Nous venons en effet de voir le gouvernement français, présidé à ce moment par M. André Marie, prendre l'initiative de proposer le 18 avril dernier la création d'une Assemblée européenne. Il convient de l'en féliciter chaudement car cette prise de position, intervenue dans des délais aussi brefs, a quelque chose de révolutionnaire. Peut-être ne voyons-nous pas tout à fait l'Europe comme MM. Schuman et André Marie ; il n'empêche que l'essentiel est d'abord de faire l'Europe ; on s'apercevra très vite, par la suite, que cette Europe ne tiendra et ne vivra que dans la mesure où elle sera intégralement fédérale. Mais il faut un premier geste qui prépare lui-même un premier acte : il faut avant tout réunir, comme l'a demandé le gouvernement français, une Assemblée européenne.

Ce fut également la conclusion du Congrès de l'Union parlementaire européenne qui s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 6 septembre dernier à Interlaken (Suisse) sur lequel nous croyons intéressant d'insister. Examinons d'abord quels seront les pouvoirs réels de cette première assemblée européenne dont la nécessité paraît bien réunir désormais l'unanimité.

Cette assemblée aurait pour mission de donner d'abord son expression à la volonté d'union et de paix des peuples du continent et de conseiller les gouvernements et les Parlements pour toutes les affaires communes aux Etats européens. Mais très rapidement les Etats devraient s'accorder pour confier une autorité directe à l'Assemblée et l'invenir de pouvoirs réels en faisant abandon à son profit d'une part importante de leur souveraineté.

Le projet adopté au Congrès d'Interlaken est

déjà assez précis. La Fédération européenne sera ouverte à tous et nous souhaitons sur ce point que ce ne soit pas seulement une clause de style ; mais elle comprendrait évidemment pour commencer les pays adhérant au plan Marshall (Allemagne occidentale incluse) ; elle aurait un gouvernement et un Parlement que l'on souhaite d'ailleurs composé de deux Chambres. Ce serait donc un véritable super-Etat dont les pouvoirs s'étendraient à la vie politique, économique et culturelle.

On en saisit tout de suite toutes les conséquences.

Le mal dont nous souffrons depuis longtemps se nomme l'étatisme centralisateur ; nous ne saurions reconquérir aucune de nos libertés collectives ou individuelles tant que les Etats modernes, ces monstres du vingtième siècle n'auront pas été abattus et réduits ensuite à leur rôle véritable d'intermédiaires et d'animateurs. La lutte contre ces monstres n'est pas facile à entreprendre à l'intérieur de chaque pays ; elle ne pourrait l'être que par des méthodes insurrectionnelles qui, pour de multiples raisons, sont condamnables et impraticables. Mais l'idée européenne — en dehors de son dynamisme propre — permet d'aboutir à une sorte de dépossession progressive et sans brutalité des pouvoirs excessifs de chacun des Etats européens. Ce sont même ces Etats qui, volontairement, sont appelés à faire abandon de la souveraineté qu'ils avaient usurpée en de nombreux domaines.

Sans doute plusieurs risques subsistent-ils ? On peut être notamment sceptiques sur la possibilité de cette sorte d'hara-kiri des Etats. Nous ne nourrissons, quant à nous, aucune illusion et nous savons que l'on essaiera de ruser par tous moyens pour sauvegarder ces privilèges exorbitants que l'on camoufle sous le terme de « souveraineté nationale ». C'est pourquoi nous attachons tant d'importance à l'accomplissement d'un premier acte, en lui-même relativement anodin : la réunion d'une Assemblée européenne.

Il faut en effet mettre en route à tout prix la machine européenne afin de constituer les engrenages qui fonctionneront ensuite d'eux-mêmes ; il faut que le pouvoir européen s'installe dans ses

membrures le plus tôt possible, même s'il doit être au début réduit à un minimum en apparence dérisoire. Une grande révolution — la plus nécessaire des révolutions — sera en marche quand les Etats européens auront fait leur première abdication devant un organisme qui les dépasse. Les autres abdications suivront en leur temps, sous la pression des exigences de l'organisme européen ; car celui-ci, sorti des limbes, saura défendre lui-même les prérogatives qui lui reviennent. La croissance et le développement de l'Europe entraîneront le déclin et la mort des Etats centralisés.

Mais, pensera-t-on, ce super-Etat européen, constitué par une série de raptus aux dépens des grands Etats, ne formera-t-il pas un pouvoir plus tyrannique encore que ceux dont il sera l'héritier. Pour nous libérer de nos Etats omnipotents, n'allons-nous pas construire un organisme encore plus monstrueux — parce que plus lointain — et doté de tous ces attributs de puissance que l'on voulait contrôler, plus sans doute un certain nombre d'autres ?

Le danger existe et c'est pourquoi les fédéralistes, après avoir lancé l'idée européenne, doivent rester vigilants. Nous craignons peu, il est vrai, d'un pouvoir européen nécessairement moins tyrannique et moins tatillon, qu'il commette des excès analogues à ceux dont nous souffrons actuellement sous le règne des Etats-nations. Il n'empêche que nous pourrions avoir, à la longue, de désagréables surprises.

M. Henri Brugmans, Président de l'Union Européenne des Fédéralistes, exprimait d'ailleurs le véritable point de vue fédéraliste lorsqu'après avoir condamné « ce monstre moderne qui s'appelle l'Etat », il ajoutait au Congrès de La Haye en mai dernier « Partout le drapeau de l'Europe sera celui de la liberté ». Et le « Message aux Européens », lu par M. Denis de Rougemont à la séance solennelle de clôture du même congrès, disait notamment : « La vocation de l'Europe est d'unir ses peuples selon leur vrai génie, qui est celui de la diversité, et dans les conditions du XX<sup>e</sup> siècle, qui sont celles de la communauté, afin d'ouvrir au monde la voie qu'il cherche, la voie des libertés organisées ».

C'est donc dans la mesure où il apparaîtra comme une « fédération de diversités », comme un « groupement de communautés », que le pouvoir européen, après avoir réduit la puissance abusive des Etats, nous aura effectivement libérés.

L'idée européenne doit d'ailleurs porter en elle sa vertu et créer chez ceux qu'elle touche une sorte d'état de grâce ; puisque nous avons déjà assisté, au Congrès d'Interlaken, à un curieux phénomène de renouveau collectif. Les représentants des

petits pays, notamment ceux de la Grèce et de la Turquie, ne cachaient pas leurs appréhensions devant la perspective d'un Parlement européen où ils n'auraient pratiquement aucun moyen de s'opposer à l'influence des « grands ». Et, dans cet esprit, ils présentèrent un contre-projet sur la composition de l'assemblée qui tendait précisément à garantir aux Etats minoritaires une représentation plus équitable. Ce contre-projet fut adopté dans un mouvement de concorde et sur les trois cent trente-deux sièges prévus, les grandes puissances n'en auraient que cent soixante, ce qui laisserait aux cent soixante-douze représentants des petits pays une complète liberté d'action.

Cet état d'esprit laisse bien augurer de l'avenir quand le problème de la représentation de chaque pays, grand ou petit, se posera. Les diversités qui composent l'Europe ne se réduisent pas en effet à une variété de quelques vingt ou trente Etats ; chaque Etat lui-même n'est qu'un cadre, souvent artificiel, qui encadre de multiples variétés. L'Europe n'est pas seulement faite d'Etats, mais de familles, de communes, d'entreprises, de syndicats, de régions, etc... C'est la représentation de toutes ces réalités qu'il faut organiser au directoire européen.

La Bretagne, comme d'autres communautés territoriales européennes, devra apporter sa voix et être présente à l'Assemblée européenne ; à l'intérieur d'une représentation française évidemment, mais sous son nom propre, pour défendre ses intérêts propres et pour présenter son propre message. Tout se tient : la création de l'Europe entraînera dans chaque Etat une transformation de la société sur le mode fédéral. Sans cesser à aucun moment d'être Français, nous serons d'autant mieux Européens que nous serons plus Bretons que jamais.

J. M.

### A nos amis

Le Peuple Breton a besoin, avant la fin de l'année, de doubler le nombre de ses abonnés. C'est indispensable à la fois pour sa situation financière et pour la cause qu'il représente.

Nous lançons donc un appel à tous nos amis pour qu'ils redoublent d'activité et pour qu'ils trouvent des abonnés à notre revue. Notre mot d'ordre actuel est le suivant : « Que chaque abonné du Peuple Breton trouve lui-même, ce mois-ci, un nouvel abonné ! ».

## La tradition fédéraliste en Bretagne

La Bretagne, par son histoire, sa position géographique et la diversité de ses régions semble appelée par nature à former une fédération et à faire partie d'une fédération.

Les Bretons ont refusé les moeurs et les institutions françaises jusqu'au jour où un de leurs princes comprit qu'il pouvait en les adoptant sauvegarder et même renforcer l'indépendance nationale. Les ducs se sont obstinés, malgré les pressions et les chantages de tout genre, à ne pas prêter l'hommage-lige au souverain de France jusqu'au jour où il devint évident, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, que leur principauté ne pouvait échapper au mouvement qui entraînait dans la mouvance les autres grands fiefs. La fédération féodale se trouva alors transformée, en 1492, grâce à l'habileté d'Anne de Bretagne en une fédération véritable, fondée sur un pacte (*foedus*) qui fut renouvelé en 1499. A la mort de la duchesse le pacte fut violé et en 1532 François I<sup>er</sup> sut obtenir l'adhésion des Etats à la Réunion de la Bretagne à la France. La fédération prenait un caractère nouveau, puisque la Bretagne perdait son indépendance.

Du moins ses droits et institutions étaient-ils réservés. Union n'était pas synonyme d'assimilation, et la province jouit à l'intérieur du Royaume d'une situation particulière jusqu'à la nuit du 4 août 1789, date à laquelle les droits et privilèges de la Bretagne furent abandonnés par des députés bretons du Tiers, qui, n'ayant rien d'autre à offrir sur l'autel de la nation, osèrent se sacrifier les privilèges de leur ordre, osèrent se prononcer à la légère sur cette question importante, pour laquelle ils n'avaient pas été mandatés.

Le développement d'une machine administrative propre à supprimer toutes les difficultés entre administrateurs et administrés et à niveler tous les particularismes depuis le Consulat, n'a pas empêché qu'à la Bretagne ne subsiste avec ses particularités, au sein des cinq départements bretons ; tout d'abord la distinction entre Hauts et Bas-Bretons réside toujours dans la langue populaire et pour bien marquer que c'est à leur yeux titre de noblesse et non signe d'infériorité, certains Hauts-Bretons s'appellent eux-mêmes sots Bretons. La géographie universitaire veut bien distinguer un Arvor et un Argoat, et nous rappelle qu'il existe deux régions qui ont le caractère de véritables

régions économiques : le pays de Rennes et celui de Nantes. Ce dernier, dont la vocation est surtout industrielle, jouit d'une situation magnifique entre la France du Centre et les voies internationales qui sillonnent l'Atlantique. Ajoutez à cela la diversité des opinions politiques, tel secteur de l'Arvor étant réputé de gauche, tandis que tel autre de l'Argoat ou de Haute-Bretagne vote invariablement à droite. Les réflexes du peuple ne s'y trompent pas et ces particularités sont mises en relief par des sobriquets ou dans des bons mots qu'on applique au malheureux Kernevad ou à tel autre déraciné. Car on peut aussi se sentir en exil en Bretagne. Le Cornouaillais qui travaille la terre d'un propriétaire vannetais se sent aussi dépaycé qu'un Vannetais travaillant en Seine-et-Marne.

Mais quel est donc par contre le sentiment qui pousse le paysan de Retiers à affirmer qu'il est Breton ? J'en ai reçu la confiance en captivité et cette parole m'a fait beaucoup réfléchir. Est-ce un sentiment confus, mais naturel, d'appartenir à une même patrie qui amène les cars de Haute-Bretagne et de l'Argoat vers notre Arvor Morbihannais chaque été ? Que les Bretons aient l'occasion de se trouver assemblés, soit au cours de fêtes religieuses, soit à Paris ou à Saigon, et le sentiment qu'ils appartiennent à une même communauté s'empare d'eux spontanément. L'esprit de paroisse, encore très vif (les batailles de paroisses au cours des pardons sont d'hier) pourrait servir de base à un fédéralisme communal très vigoureux. Cet esprit, volontiers borné et entêté, pourrait être contrebalancé par l'organisation d'assises au chef-lieu de chaque pays. La difficulté est de savoir quelles circonscriptions remplaceraient avec avantage le département : ressusciterait-on les vieux pays que le langage populaire n'a pas oubliés ? Il en est, comme le pays de Dol, qui ne correspondent plus à aucune réalité. La métropole de Noinoez est à jamais détronée. Tiendra-t-on compte des différents dialectes ? Unira-t-on les Vannetais ? Séparera-t-on les Cornouaillais des Léonards ? Est-ce que ce seront les impératifs économiques qui dicteront les vues des géopoliticiens ?

La question de l'adaptation à la Bretagne des principes fédéralistes peut donner lieu à controverses, mais ce qui est certain c'est que la Bretagne est distincte par sa langue, ses façons de pen-

ser et de réagir, sa structure économique et géographique, des régions voisines dont elle est, par certains aspects seulement, le prolongement. Le mouvement fédéraliste semble devoir pousser de profondes racines en Bretagne. Si l'on faisait actuellement un referendum, en demandant aux Bretons : « Etes-vous partisan de la négociation d'un nouveau pacte d'union sauvegardant les droits culturels et économiques de la Bretagne ? », malgré l'indifférence des électeurs à l'égard des questions dont ils ne voient pas la portée exacte, la majorité serait, croyons-nous, en faveur des oui.

Cette vocation fédéraliste de la Bretagne ne trouvera-t-elle pas l'occasion de se manifester ? Nous croyons que si, car le courant fédéraliste ne cesse de se développer. Non seulement les deux plus puissants Etats du globe sont des Etats fédéraux, mais les pays européens sentent confusément que leur salut réside dans la fédération, car individuellement ils sont faibles. Le gouvernement français ne vient-il, comme il a été dit plus haut, de prendre l'initiative de proposer la réunion d'une Assemblée européenne ? Cet acte gouvernemental devrait trouver un immense écho dans le pays. L'unanimité devrait se refaire autour de cette réaction qui est une manifestation de l'instinct de conservation. Les Bretons ne manqueraient pas d'approuver cette initiative qui permettra à la France de jouer de nouveau un rôle actif en Europe et de retrouver un peu de son prestige singulièrement entamé par l'incohérence de sa politique extérieure depuis la guerre. Ils n'oublieraient pas que la même méthode permettrait de résoudre sur le plan intérieur des problèmes cachés mais latents.

Il sera bien difficile d'empêcher, par la logique même de l'histoire, le fédéralisme vainqueur de transformer jusqu'à la structure interne des Etats, de même que la féodalité envahit la société ecclésiastique du Moyen-Age et que les idées révolutionnaires transformèrent l'Europe toute entière du XIX<sup>e</sup> siècle. Mensonge et politique ne devraient jamais aller de pair. Si le fédéralisme est bon à Berlin il est bon aussi à Paris. La force de la doctrine révolutionnaire a été son universalisme. Nous croyons, avec Saint Louis et Gandhi, que la politique est affaire de morale et que bien commun et vérité doivent tout de même finir par se rencontrer. C'est parce que nous croyons que le fédéralisme incarne une idée politique moralement bonne et qu'elle peut s'appliquer au réel sans le déformer ou le malmenager que nous le proposons à nos concitoyens. Que nos adversaires proposent une formule acceptable, efficace, généreuse et universalisable et nous en discuterons ! Nous croyons avoir le vent en poupe et la vérité devant nous.

G BERNIER.

## L'Europe et nous

L'article que nous avons publié dans le dernier numéro du *Peuple Breton* sur la « Vocation européenne de la Bretagne » s'est trouvé complété par un excellent page de M. Jean Choleau parue au même moment dans *Le Pays Breton*.

Voici un extrait de cette étude historique qui rappelle l'ancienneté du rôle commercial européen de notre pays et qui est donc singulièrement d'actualité.

« Les produits de l'industrie textile sont exportés au XV<sup>e</sup> siècle en Angleterre, aux îles anglo-normandes, aux Pays-Bas, en Zélande, en Frise, au Portugal, en Espagne, aux Indes. Les canevas de Vitre s'en vont en Espagne et aux Indes, Cos textiles constituent, avec les soies de Guérande et les toiles de Quintin, la partie la plus importante de l'exportation bretonne.

« Cette exportation existait dès le siècle précédent. Aussi, le duc Jean IV avall-il créé, le 1<sup>er</sup> juillet 1372, une flotte navale armée pour protéger la marine marchande bretonne.

« Les marchands bretons étaient de grands voyageurs, fréquentant les foires renommées et les principaux marchés d'Europe : Paris, Lyon, Anvers, Bruges, etc...

« Si Jean V passe des traités de commerce avec l'Angleterre, l'Espagne et les Pays de Hollande, traités qui, aux dires de la Bordier surent sur le développement du commerce, une grande influence, principalement le traité avec l'Espagne (début du XVI<sup>e</sup> siècle), Pierre Landais fut le grand artisan, de la prospérité de son pays.

« A cette époque, la Bretagne possédait une flotte de commerce fort importante. Son commerce d'exportation consistait surtout en sel, lin, drap, toiles. Elle importait par mer le fer, le cuivre, l'étain, les cuirs, les tapis, la mercerie. Ses ports servaient en outre de refuge et d'abri aux navigateurs de toutes nations allant des pays du nord aux pays du sud. La marine était en relation avec les Pays-Bas, l'Allemagne, les Etats Scandinaves, les Isles Britanniques, l'Espagne, le Portugal, les Etats du bassin méditerranéen. Les banquiers bretons étaient en rapport avec les banquiers de Florence — qui avaient des comptoirs à Nantes — et avec les banquiers flamands.

« Dès 1485, nos marins fréquentaient Madère. Le gouvernement de Castille avait en Bretagne une sorte de chargé d'affaires ou ambassadeur ou consul qui veillait aux intérêts de ses nationaux. Les sujets bretons en pays étrangers étaient défendus directement par les représentants du duc.

« En 1486, sous l'inspiration du Pierre Landais, François II signe avec l'Angleterre un traité de 30 ans, d'autre avec la Suède et la Norvège, et, en 1478, un autre traité avec la Ligne hanséatique pour 7 ans.

« La Flandre et la Bretagne avaient des relations commerciales fort actives datant du XIII<sup>e</sup> siècle. Elles se développaient au XV<sup>e</sup> siècle.

# Les Conseils généraux devant leurs responsabilités

Au moment où l'unanimité est faite en Bretagne sur la nécessité de l'enseignement de la langue bretonne, nous présentons, sous la signature de M. Louis Kerévan, Président du Centre d'étude et d'action fédérale des Bretons de Paris, un projet constructif et immédiatement réalisable: son principal intérêt serait de permettre aux trois Conseils Généraux bretonnants de passer à l'action au lieu de se contenter de présenter au gouvernement de simples vœux périodiquement et vainement adoptés. Il convient donc de mettre nos conseillers généraux en présence de leurs responsabilités et de leurs possibilités.

Précisons d'ailleurs que l'organisme interdépartemental dont nous demandons la création n'aurait pas seulement pour objet de mettre sur pied un premier enseignement de la langue bretonne; il pourrait organiser un ensemble d'activités culturelles bretonnes beaucoup plus vaste portant sur l'histoire, la géographie, l'art, le folklore, la géologie, etc...

Trop souvent, on parle d'action; elle se termine par une résolution et des vœux. Nous pensons que le moment est favorable pour une action qui peut-être sera le début d'un renouveau, si, tous, nous joignons nos efforts pour les appliquer sur un point précis afin d'obtenir une décision. Ne soyons pas trop ambitieux, ni trop impatientes. Sachons procéder par étapes.

N'envisageons pas de regrouper toute la Bretagne d'un seul coup; le morceau est trop gros. Lisons nos objectifs; la fédération des activités se fera ensuite sur un plan plus étendu.

Il nous faut d'abord constituer un organisme élu, ayant des pouvoirs financiers suffisants pour gérer

quelques intérêts dépassant le cadre du département. Ce ne sera pas une amorce de parlement régional, mais ce sera mieux que l'anarchie actuelle.

La solution qui semble facilement réalisable est la suivante: obtenir des conseillers généraux de Basse-Bretagne l'engagement de créer une entente interdépartementale sur les intérêts culturels bretons en Basse-Bretagne.

Ce que nous voulons d'eux, c'est qu'ils s'engagent à faire usage des possibilités que leur laisse la loi du 10 août 1871 sur l'organisation des Conseils Généraux, modifiée par la loi du 9 janvier 1930 relative aux ententes et institutions interdépartementales.

Une telle entente pourrait être conclue suivant le texte ci-après, sur lequel les conseillers généraux — et candidats — auront à se déclarer d'accord et à le mettre en pratique dès les prochaines sessions.

## ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE DES INTERETS CULTURELS BRETONS EN BASSE-BRETAGNE

(Application des articles 89 à 91 de la loi du 10 août 1871, modifiée par la loi du 9 janvier 1930, relative aux ententes et institutions interdépartementales.)

I. — (D'après l'article 89). Par l'entremise des Présidents des Conseils Généraux des trois départements bas-bretons, après en avoir avisé les Préfets, une convention est conclue entre les trois Conseils Généraux des départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan à l'effet d'entreprendre et de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune se rapportant aux questions culturelles bretonnes dans les cantons situés à l'ouest d'une ligne générale marquée par le Gouët et l'Oust sur toute leur lon-

gueur, la Vilaine de son confluent avec l'Oust à la mer, la délimitation précise se faisant par canton, après consultation des intéressés.

II. — (D'après l'article 90). Ces questions culturelles d'intérêt commun seront débattues dans des conférences où chaque Conseil Général sera représenté par une Commission spéciale élue à cet effet (par exemple trois représentants pour le Finistère, deux pour chacun des autres départements pris dans les cantons bretonnants).

Les Préfets des départements intéressés pourront assister à ces conférences.

Les décisions qui y seront prises seront exécutoires après avoir été ratifiées par les Conseils Généraux intéressés et dans les mêmes conditions que les autres délibérations prévues par les articles 47 et 49 de la loi du 10 août 1871.

Ceci est le minimum que nos élus cantonaux doivent s'engager à réaliser sans délai. C'est le texte de la loi de 1871. Il permet de créer un organisme élu qui personnifie la Basse-Bretagne et défend ses intérêts.

Cette disposition a l'avantage d'être applicable de suite, sans autre formalité qu'une décision des Présidents des trois Conseils Généraux; cette décision prise, les Préfets sont seulement avisés. Aucun obstacle étatique ne peut donc s'y opposer; les dispositions ci-dessus sont toujours en vigueur, et il est au moins regrettable que nos édiles n'en aient pas fait usage depuis soixante-dix-sept ans qu'ils disposent de ce texte.

Le décret-loi du 5 novembre 1926 aurait permis d'aller plus loin encore dans cette voie de la décentralisation; ses dispositions ont été rapportées par la loi du 9 janvier 1930, et il s'agit maintenant de faire entrer dans la pratique un texte de loi resté dix-huit ans sans application chez nous.

Nos conseillers généraux doivent également s'engager à faire usage de l'addition apportée par cette loi qui nous dit:

« Article premier :

« Les institutions ou organismes interdépartementaux sont librement constitués par deux ou plusieurs Conseils Généraux... »

« Ils sont investis de la personnalité civile et de l'autonomie financière. »

« Ils sont administrés conformément aux règles édictées pour la gestion départementale. »

« Leur administration est assurée par des conseillers généraux élus à cet effet. »

Il est donc possible d'établir librement des institutions ou organismes interdépartementaux ayant

la personnalité civile et l'autonomie budgétaire. Ceci nous suffit pour aller de l'avant.

Ce que nous demandons à nos conseillers généraux bas-bretons est donc d'appliquer la loi qui est à leur disposition pour que les intérêts culturels de la Basse-Bretagne soient administrés par un organisme élu.

Nous donnons ci-après l'exposé des motifs à présenter aux Conseils Généraux afin d'emporter le vote favorable.

Par la suite, on verra à mettre sur pied des organismes ayant d'autres compétences, sur le plan économique par exemple, dans le cadre de toute la Bretagne, en s'appuyant sur les mêmes textes, qui sont suffisants.

Je n'ajouterai pas des considérations pratiques sur le budget et l'action de cette « Entente ». Ceci pourra faire l'objet de notes ultérieures, quand nous aurons d'abord obtenu la création de l'organisme.

L. KERVRAN.

## Le Comité Directeur de « La Fédération »

A la suite du Congrès tenu en juin par « La Fédération », le Comité Directeur a été réorganisé et comprend notamment :

MM. Robert Aron, Directeur de la revue « La Nef »;

Henri Barre, Conseiller de la République (S.F.I.O.);

Jacques Bassot, Vice-Président de l'Union Nationale des Associations Familiales;

Bichet, Ancien Ministre, Président des Nouvelles Equipes Internationales;

Chevalmé, Secrétaire Général de la Fédération des Métaux à la C.G.T.-F.O.;

de Fabregues, Rédacteur en chef de « La France Catholique »;

Daniel Halévy, Berivain;

M<sup>me</sup> Germaine Peyroles, Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale;

M. André Vaisin, Secrétaire Général.

A titre provisoire et en attendant le Congrès qu'elle tiendra au début de l'hiver, l'Union Bretonne des Fédéralistes a délégué de son côté M. Joseph Martray pour la représenter à ce Comité Directeur.

# L'essor économique de la Bretagne

Les lecteurs du « Peuple Breton » connaissent déjà M. J.-F. Gravier qui est l'auteur d'un livre publié l'an dernier « Paris et le désert français » (1), livre dont nous avons rendu compte dans l'un de nos derniers numéros.

M. Gravier n'est pas Breton, mais il a été conduit à étudier la situation économique de la Bretagne, en même temps que celle d'autres régions françaises victimes comme elle de la centralisation. Ses conclusions ont été identiques aux nôtres.

M. Gravier a bien voulu donner à notre revue la primeur d'un autre ouvrage qui doit paraître en novembre prochain — également aux Editions du Portulan — sous le titre « Mise en valeur de la France ». Voici quelques pages qui concernent la Bretagne.

On a récemment analysé (1) l'opposition saisissante entre l'évolution démographique et économique de la Bretagne et celle de l'Aquitaine intérieure. D'un côté, une région excentrique et pauvre, composée en majeure partie de sols ingrats. De l'autre, des pays ensoleillés, fians, fertiles, ouverts à la circulation. Qui aurait pu prédire qu'en un siècle (1831-1936) la première passerait de 73 à 87 habitants par km<sup>2</sup>, tandis que la seconde (2) tomberait de 59 à 46, le niveau de vie étant équivalent de part et d'autre? Qui aurait donné 61 habitants par km<sup>2</sup> au misérable arrondissement de Pontivy et 42 seulement au riche arrondissement de Marmande? Qui aurait osé conjecturer que l'on ne compterait pas plus de terres incultes en Bre-

tagne que dans le Midi gironnais et que les rendements agricoles seraient nettement meilleurs?

Le miracle breton s'explique tout simplement par l'action stimulante d'une forte densité humaine sur une race naturellement laborieuse, et par l'exemple de quelques pionniers, tel le Lorrain Riffel qui transforma en un riche domaine les landes incultes de Grand-Jouan, près de Nozay. Comme les enfants du labourer de la fable, les Bretons ont appris à découvrir les trésors de leur terre. La délimitation des unités naturelles françaises nous montre aujourd'hui que la Bretagne n'est pas si pauvre, puisque — non compris les sols améliorables par les amendements calcaires — on y trouve 40 % de bons pays, c'est-à-dire sensiblement la même proportion que dans l'ensemble de la France. La ceinture dorée de l'Armor concurrence nos plus belles plaines maraîchères, mais on a su développer des cultures riches sur des terres moins favorisées: la Basse-Bretagne produit les deux tiers de nos pommes de terre de semence.

De larges progrès sont encore souhaitables. Demain, grâce au rouissage-teillage mécanique, le Penthièvre et le Trégorrois pourront étendre sans crainte leurs champs de lin. Il reste 300.000 hectares de landes, dont près de la moitié dans le Morbihan, qui peuvent porter au moins de bonnes plantations de topinambours sur leurs parties sèches, tandis que les tourbières non récupérables sont une source d'engrais aussi riche que les gravières marines (grâce au procédé du *goldsterreau* expérimenté récemment dans le pays nantais). Plusieurs dizaines de milliers d'hectares sont en outre à assainir: marais de Redon, Grande Brière, Lac de Grand-Lieu, etc... Lorsque toutes ces réalisations seront achevées — lorsque le Finistère, par exemple, consommera autant d'engrais que le Nord, c'est-à-dire sept fois plus d'azote, deux fois plus d'acide phosphorique et cinq fois plus de potasse

par hectare cultivé; lorsque les rendements auront ainsi dépassé partout 25 quintaux de blé (au lieu de 14 à 18) et 20 tonnes de pommes de terre (au lieu de 10 à 16) — alors seulement on pourra dire si la population agricole de la Bretagne est trop nombreuse pour les ressources du sol. On découvrira même, sans doute, que les 13 hommes pour 100 hectares de la Loire-Inférieure ne suffisent pas pour une mise en valeur intensive, avec cultures maraîchères et vignes (muscadet).

Dans l'état actuel, cependant, la prolifique paysannerie de Basse-Bretagne est à peu près seule capable en France de fournir des cultivateurs à nos régions dépeuplées. D'autre part, tous les départements bretons (sauf la Loire-Inférieure) comptent plus de 50 % d'agriculteurs dans leur population masculine, c'est-à-dire qu'ils doivent être considérés comme sous-industrialisés. La Bretagne, faute de capitaux, s'est souvent cantonnée dans les activités primaires. La conserverie, née de la pêche, et la construction navale restent forcément limitées à la côte. Or c'est surtout l'intérieur qui a besoin de s'enrichir et de se moderniser en variant son paysage économique. La Bretagne étant en bout de ligne, à l'écart des grandes circulations, il convient de s'orienter vers les industries partant de matières premières régionales ou s'adressant au marché régional. La filature du lin, la production de l'alcool et le tissage des toiles (qui fut autrefois prospère), la construction des machines et de l'outillage agricoles sont, par exemple, tout à fait indiqués.

La Bretagne possède aussi les plus importants gisements français de kaolin (au Nord de Lorient) : on peut y fabriquer des isolants. Mais voici que triomphent les isolants en matière plastique et, plus précisément, en silicose : on nous annonce que la chimie de la silice va supplanter la chimie du carbone. Or quelle région est plus riche en silice que la Bretagne? Sans doute faut-il de la chaleur pour traiter cette matière première; on développera donc les cokeries gazières dans les ports bretons : Nantes, Lorient, Brest, St-Malo et un réseau de feeders couvrira le pays (déjà existe le feeder de Nantes à Saint-Nazaire). Dernière objection : la Bretagne manque de sources d'énergie. L'usine marémotrice de la Rance répondra demain à cette inquiétude, puis l'usine de la rade de Brest, peut-être celle du Morbihan et enfin celles de Caméle et de Granville, aux deux extrémités du barrage utilisant les marées du Mont-Saint-Michel. Ce barrage, contrairement aux craintes d'esprits mal avisés, n'abîmera en rien le site fameux. La seule inquiétude concerne le prix de revient de l'énergie ainsi obtenue qui serait, d'après certaines études, plus chère de 40 à 50 % que la houille blanche. Enfin, même si les usines marémotrices ne justi-

fiaient pas les espoirs que l'on fonde sur elles, il resterait que la Bretagne est la région française la plus riche en énergie eolienne, c'est-à-dire en énergie bon marché.

L'élévation du niveau de vie grâce à une meilleure productivité agricole et à une certaine industrialisation devrait avoir pour premier effet d'améliorer un confort généralement inexistant : adductions d'eau, électrification des écarts et surtout réfection ou reconstruction d'un habitat rural lamentablement déficient (les petits fermiers ayant été trop souvent, dans le passé, réduits à la portion congrue par les grands propriétaires fonciers).

Dans la Bretagne bretonnante, on trouve d'abord une grande ville : Brest, dont l'avenir est moins lié à la prospérité régionale qu'au sort de la marine de guerre. Dans ce pays de Léon, tantôt parsemé de landes d'ajoncs (défrichables), tantôt prodigieusement riche (primeurs, fraises de Daoulas), mais partout très peuplé (90 habitants au km<sup>2</sup> sur le plateau, 400 autour de Saint-Pol et de la rade de Brest), les centres naturels de la vie locale sont plutôt Morlaix et Landerneau. La ligne Paris-Brest devrait les aider à dépasser leur rôle de marché agricole.

Succédant au Léon vers l'Est, le Trégorrois manifeste une moindre vitalité et semble à la recherche de son équilibre économique. Le déclin de l'industrie rurale (toiles) et celui de la pêche, moins bien organisée que sur la côte Sud, ont provoqué une certaine dépopulation : le littoral a perdu le quart de ses habitants depuis 1870. Certes, la densité humaine reste forte : 120 sur la côte, qui cultive les primeurs et le lin ; 100 sur le plateau limoneux du Trégorrois intérieur ; 80 dans le Goëlo dont les prairies verdoyantes entourent Guingamp, qui commence à s'industrialiser (machines agricoles). En Penthièvre, Saint-Brieuc se développe rapidement, au milieu d'un arrière-pays fertile. Dans les deux régions, les nouvelles ressources d'avenir sont issues de ressources anciennes : essor des pêcheries et conserveries, culture et industrie du lin.

Tandis que végètent Paimpol, Lézardrieux et Tréguier, la presqu'île de Cornouaille a magnifiquement prospéré. En soixante ans (1876-1936), l'arrondissement de Quimper a vu sa population augmenter de 36 %. La pêche, la conserve et les cultures riches font vivre 150 habitants par km<sup>2</sup>. Douarnenez et Concarneau sont de vrais centres industriels. Un peu plus loin, le verdoyant pays de

(1) « Paris et le désert français » par J.-F. Gravier. Préface de R. Dautry. Editions du Portulan, 140, boulevard Saint-Germain, Paris.

(2) Chambart de Lauve, « Bretagne et pays de la moyenne Garonne ».

(3) Arlège, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne.



Quimperlê achève de défricher ses landes. Une zone de vie intense riche ainsi Quimper et Lorient. Le Lorientais « formait avant les tragiques événements de 1943 un centre remarquable d'attraction pour l'industrie, en raison de sa situation privilégiée au confluent du Blavet canalisé et du Scorff, sur une rade accessible aux gros navires et sur l'arrière ferroviaire Sud de la Bretagne » (1). Mieux que Brest, Lorient avait su et saura dans l'avenir, compléter sa fonction militaire par un port de pêche et quelques usines (moteurs, engrais). Les importantes forges d'Heanebont, les conserveries de Port-Louis ébauchent autour d'elle une région industrielle qu'il faudra prolonger le long de la voie ferrée pour animer Auray et surtout Vannes, qui vit médiocrement au fond de son golfe du Morbihan, Vannes, marché agricole d'un pays resté pauvre, où l'on trouve encore des landes, « de grandes étendues de jachères pâturées » et où la presqu'île de Sarzeau fait figure d'oasis méridionale, avec ses figuiers et ses mimosas. Les îles de pêcheurs (Belle-Ile, Groix) sont intensément peuplées (300 habitants au km<sup>2</sup>).

Le plateau côtier du Vannetais annonce déjà la Bretagne intérieure, l'Arcoat aux « lourdes croupes granitiques couvertes de landes et de dépressions tourbeuses » (1). Cette région a une réputation bien établie de pauvreté. Elle renferme cependant, entre les Monts d'Arrée et la Montagne Noire, 80.000 ha. d'un « pays plantureux, d'aspect bocager » : le bassin de Châteaulin. Ailleurs, l'enrichissement est généralement lié à un bon drainage : ainsi, dans les environs de Pontivy, on cultive aujourd'hui la pomme de terre de semence. De même, le petit pays de Loudéac est mieux exploité que les plateaux voisins. En ce qui concerne les landes du Méné (au nord de Loudéac) et celles de Lanvaux et de Grand-Champ (au nord de Vannes), qui couvrent quelque 100.000 ha., une étude approfondie des sols permettrait de déterminer les surfaces à reboiser et celles qui, bien améliorées et fumées, pourraient porter des topinambours, des pommes de terre et du seigle. On note d'ailleurs que les Côtes-du-Nord et le Morbihan ne possèdent que 40 porcs pour 100 ha. cultivés (contre 74 en Allemagne), alors que les cultures ci-dessus devraient les orienter vers un élevage porcin très intensif. En outre, le Morbihan ne consomme presque pas d'engrais.

On voit aussi dans l'Arcoat une région vouée à l'isolement. Cet isolement est plutôt la conséquence

d'un déplorable équipement ferroviaire. A part une médiocre ligne Auray - Pontivy - Loudéac - Sannois, la Bretagne intérieure à l'ouest de Ploërmel n'est desservie que par des tortillards à voie étroite, malgré la densité relativement élevée du peuplement rural (50 habitants au km<sup>2</sup>). Certes, un bon réseau routier atténue aujourd'hui cette infériorité. Mais il est absolument nécessaire au développement économique de ce pays (exportations agricoles, industrialisation disséminée) que l'on dote d'une voie normale l'axe médian Rennes - Loudéac - Carhaix - Châteaulin. Etouffées par des activités nouvelles, les petites villes de l'intérieur pourraient créer autour d'elles une vie régionale active qui rattrapât les cloisonnements actuels.

La forêt de Paimpont, ancien domaine de l'échanteur Merlin, sépare l'Arcoat du fertile bassin de Rennes, dont les douces collines sont couvertes d'une bonne terre limoneuse. La capitale historique de la Bretagne, qu'on pouvait croire un moment éclipsée par Nantes, grandit aujourd'hui à vive allure. Par son Université, par sa presse, elle assume pleinement son rôle de métropole. Navet ferroviaire, elle a attiré la grosse construction mécanique. Un meilleur aménagement du canal de la Rance faciliterait ses relations avec le port de Saint-Malo, tandis qu'une région industrielle linéaire se développerait entre les deux villes. Quant à la vieille cité corsaire, elle est à la fois le centre d'une des plus belles zones touristiques de France et le débouché d'un de nos plus riches terroirs agricoles : les polders du Marais de Dol. Sans parler de l'usine marémotrice, elle peut accroître dans une large mesure sa fonction portuaire : importations de charbon (cokerie gazière) et exportations alimentaires vers l'Angleterre.

Entre Saint-Malo et Rennes, le vaste pays qui s'étend du Penthièvre au Maine, autour de Dinan, de Combourg et de Fougères, est une superbe zone d'herbages : « le bocage n'est nulle part plus dense ni plus verdoyant ». Les fabriques de chaussures de Fougères commencent à essaimer aux environs. Vitré, non moins féodale que Fougères, est bien moins industrielle jusqu'à présent, malgré sa situation sur l'axe ferroviaire ; avec Redon, c'est la ville de Haute-Bretagne qui devrait grandir le plus vite.

Le marais de Redon, qui occupe 8.000 ha. de fonds de vallées, pourrait porter, une fois assaini, les plus riches cultures de légumes. Les plateaux entre bassin de Rennes et pays nantais, assez pauvres, sont souvent mal mis en valeur : « Une grande proportion de terres incultes », surtout au nord de Redon, un élevage porcin très au-dessous des possibilités. Mais, entre Redon et Nantes, on

retrouve progressivement le plus aimable des bocages. Puis, avec la Loire, c'est un paysage angevin qui apparaît : chenevières, cultures maraîchères, vignes. Grâce au Muscadet, le pays de la Sevre Nantaise est un peu plus peuplé que la « Bretagne heureuse » du Pays de Retz et que les campagnes de l'estuaire, avec leurs « riantes et vastes prairies drainées par des étiers ». Autour de Nantes, d'autres zones de marais sont d'ailleurs à mettre en valeur : la vallée de l'Erdre, l'étang de Grand-Lieu (7.000 ha.) au sud de Paimboeuf et surtout la Grande-Brière, dont les 15.000 ha. de vase et de tourbe isolent à peu près complètement la presqu'île guérandaise, ses plages, ses ports de pêche et ses marais salants. Outre ces négligences inadmissibles, la Loire-Inférieure est le dernier des départements bretons pour les rendements en blé et en pommes de terre, alors qu'il est le premier pour la fertilité des sols.

Par contre, Nantes et l'estuaire de la Loire constituent la seule grande région industrielle de la Bretagne : deux ports bien aménagés (mais sans arrière-pays navigable), des conserveries et biscuiteries très importantes, des produits chimiques (usines Kuhlmann à Paimboeuf), des raffineries de pétrole (Donges), des laminoirs (Coueron), du fer blanc (Basse-Indre), des constructions navales (Penhoët), etc. Autour de ce groupe économique puissant qui fait vivre 300.000 personnes, de Nantes à Saint-Nazaire, il serait facile d'industrialiser les axes ferroviaires qui mènent vers Redon, Rennes, Angers, Châteaubriant, etc.

Dans ce pays de Châteaubriant, bocage de 30.000 ha. au milieu des plateaux bretons, les gisements de fer de l'Anjou se prolongent suivant une direction Est-Ouest ; on les retrouve jusqu'aux environs de Ploërmel. Ce minerai, malgré d'importantes réserves et une teneur élevée en métal, est aujourd'hui presque inexploité. Naguère, il alimentait les hauts-fourneaux et aciéries de Triagnac, près de Saint-Nazaire, dont la remise en marche paraît conditionnée par l'accroissement des débouchés régionaux. C'est là une raison supplémentaire pour donner à la Bretagne une industrie plus importante. Mais les nouveaux procédés de la métallurgie des poudres (transformation du minerai en poudre de fonte ou d'acier) amèneront peut-être de grandes usines sur les gisements eux-mêmes, à Châteaubriant, à Ploërmel, à Segré. Après les usines marémotrices et l'énergie éolienne, après l'expansion agricole, après la silice, voilà encore une perspective d'enrichissement. La Bretagne n'a pas fini de se transformer et de nous donner.

J.-F. GRAVIER.

## L'Ambassadeur de Grande Bretagne visite nos haras

Le nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, Lord Harvey, a assisté le 29 août à une Fête du Cheval qui s'est déroulée au haras de Lamballe. Rappelant qu'il est marié à une Galloise, Lord Harvey a souligné les « liens historiques qui unissent les deux Bretagne » et s'est déclaré « le cousin par alliance des Bretons ».

Ce déplacement exceptionnel constituait à l'égard de la Bretagne un témoignage de sympathie, mais il devait permettre également à Lord Harvey d'examiner sur place les qualités du cheval breton dont on connaît le renom international. Les autorités britanniques viennent en effet de décider la poursuite des achats d'étalons : au même moment de nombreux pays européens s'adressent à nos éleveurs, ainsi que les pays de l'Amérique du Sud (Brésil, Pérou, Chili).

La richesse chevaline de la Bretagne n'est pas assez connue de nos compatriotes. Une intéressante brochure vient précisément d'être publiée par M. Y.-L. Becot, ingénieur agronome, sous le titre « L'élevage des chevaux en Bretagne ». Elle mériterait d'être largement répandue.

M. Becot note « les remarquables résultats obtenus par l'élevage des chevaux en Bretagne depuis 1890 » et les attribue à trois causes principales :

« 1° Qualités de la race chevaline et du sol ; aptitude des Bretons à s'en occuper ;

« 2° Bons groupements des éleveurs ;

« 3° Attitude compréhensive des haras envers les éleveurs.

« Les groupements d'élevage breton, écrit-il, ont eu le grand avantage d'être spontanés. Ils ont été créés où et là pour les besoins personnels des éleveurs et se sont adaptés le mieux possible aux formes que la loi mettait à leur disposition. Ce ne sont pas des groupements créés administrativement, suivant un plan général antérieur. De là vient leur souplesse et leur vitalité. »

L'élevage du cheval breton est en progression constante dans toutes les régions, mais principalement en Loire-Inférieure.

(1) Cette citation, comme les suivantes, est extraite de « Régions géographiques de la France » (Institut National de la Statistique).

(1) A. Cholley, « La France ».

## Quel est notre avenir agricole ?

Quelles que soient ses possibilités au point de vue industriel, minier, touristique ou pêche, la Bretagne restera avant tout un pays de vocation agricole. Tous les plans d'aménagement économique qui ne tiendraient pas suffisamment compte de ce fait sont voués à l'échec.

Nous voudrions examiner dans une série de courts articles la situation agricole de la Bretagne et son avenir dans un monde où la concurrence, si elle adopte la forme libérale d'avant-guerre, ou qu'elle devienne inter-étatique, ne tardera pas à reprendre. De nombreux indices déjà perceptibles, le prouvent.

Nous verrons d'abord quels sont les modes traditionnels du travail agricole en Bretagne et comment nos habitudes agricoles très particulières peuvent s'adapter aux nécessités de l'époque présente, pour autant qu'on puisse le conjecturer. Nous insisterons en particulier sur la situation lamentable des organisations d'enseignement et de recherches, base essentielle de toute réforme réelle.

La Bretagne a toujours été un pays de petite exploitation : la surface moyenne des fermes ne dépasse pas 12 hectares dans l'ensemble de la province. C'est, semble-t-il, la configuration élastique du sol, coupé d'innombrables petites vallées, qui semble imposer cette forme d'exploitation plutôt que les circonstances économiques. Dans les plaines relativement riches du pays de Rennes et du pays de Nantes, les exploitations s'agrandissent sensiblement pour atteindre une moyenne de 25 hectares. Dans les cantons pauvres du Morbihan et du Centre-Finistère qui supposeraient logiquement une culture extensive, ce sont les très petites tenues prises sur la lande qui dominent.

C'est donc que, quelle que soit la nature du sol, ce mode d'exploitation par petite tenue vivant partiellement en autarcie, correspond parfaitement au caractère individualiste ou plutôt familial des habitants. C'est ce caractère individualiste qui explique que, même dans les plaines de Nantes ou de Rennes qui auraient, semble-t-il, permis la constitution de grands domaines comme ceux de la Brie, de la Beauce ou du Bourbonnais, l'exploitation est toujours restée de petite taille. On ne manque pas d'exemples de propriétaires qui avaient cherché à grouper plusieurs fermes en une plus vaste exploi-

tation (théoriquement plus rentable. Il n'est aucun de ces groupements qui ait résisté à l'épreuve et en moins d'une génération en général, ils avaient éclaté pour reprendre leur forme traditionnelle.

Les économistes agricoles depuis 1944 influencés, qu'ils étaient, par des considérations de production et imprégnés la plupart par des éthiques étrangères au pays, se sont en général élevés contre la petite exploitation. Les plans établis sous leur inspiration, le plan Monnet en particulier, ont été fortement marqués par une véritable haine de la petite exploitation. Depuis quelques mois heureusement les inspireurs du plan ont quelque peu modifié leurs vues et considèrent les choses d'une manière plus concrète.

Il est classique d'insister sur le caractère peu économique de ces innombrables petites fermes de 5 à 10 hectares sur lesquelles la valeur des immobilisations en bâtiment semble hors de proportion avec la valeur du fond et ne laisse que peu de disponibilités pour l'achat de matériel et l'amélioration des terres.

On oublie de faire entrer en ligne de compte la longueur de l'amortissement qui peut-être appliquée à ces constructions en granit pratiquement insubmersibles et faciles à améliorer si on veut s'y appliquer intelligemment.

D'ailleurs, quels que soient les inconvénients de ce mode d'exploitation sur le plan comptable, il existe et existera vraisemblablement toujours. Il ne s'agit pas de le modifier mais de l'adapter aux circonstances actuelles. C'est l'étude de cette constatation qui fera l'objet de nos articles suivants.

A. LE GALL

## 2<sup>e</sup> classe !...

« Chacun doit savoir qu'il existe en France trois classifications de départements : 1<sup>o</sup> Les départements hors classe ou départements des Messieurs de grande influence ; 2<sup>o</sup> Les départements de première classe qui ont, ou ont eu des personnalités influentes ; 3<sup>o</sup> Les départements de deuxième classe, tel le nôtre, composé de cultivateurs, d'artisans, de marins ou de petites gens, qui n'ont point eu la main assez forte pour prendre la place qui leur revient.

« Le Trait d'Union des Cultivateurs des Côtes-du-Nord » 20 août 1948

## Le problème de l'émigration bretonne

Le 30 août dernier s'est tenu à Quimper le Congrès de l'émigration bretonne sur l'initiative et sous la présidence de M. de Guebriant et de M. l'abbé Mévellec, l'actif et sympathique aumônier des Bretons d'Aquitaine.

Le problème de l'émigration bretonne est un de ceux qui préoccupent le plus ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays et nous avons eu souvent l'occasion de l'aborder dans cette revue. M. l'abbé Mévellec, dans un rapport solide et documenté a d'ailleurs fourni des chiffres suffisamment éloquentes et qu'il convient de citer :

« A l'heure actuelle, dit-il, 600.000 Bretons nés en Bretagne, sont dispersés : 500.000 dans les villes et ports de France, 100.000 dans les campagnes extérieures. Depuis 50 ans, la moyenne des départs oscille entre 10 et 15.000 par an, à raison de 1/5 vers les campagnes et 4/5 vers les centres urbains. Le Finistère compte aujourd'hui 250.000 sujets dans la dispersion. Certaines paroisses comme Tréguier et Coray comptent autant d'originaires qu'il y a d'habitants à l'intérieur de la localité.

« Dans l'ensemble, on compte 350.000 Bretons dans la Seine, 50.000 entre Le Havre et Rouen ; 50.000 entre Marseille et Toulon et les ports ; 100.000 dans les campagnes extérieures ; 50.000 entre les autres centres urbains de France. Le départ de 10 à 15.000 Bretons par an, dit encore l'abbé Mévellec, témoigne de la vitalité de la race, mais ne prouve pas en faveur de l'organisation intérieure de notre province. »

C'est bien ce que nous ne cessons de souligner ici. Les rapports établis par MM. Prigent et Roland sur l'expérience d'émigration en Aquitaine ont d'ailleurs clairement conclu que l'émigration est un mal qu'il faut limiter le plus possible.

Cette limitation peut être obtenue par différents moyens en tête desquels nous avons toujours placé l'organisation et la mise en valeur industrielle de la Bretagne. L'un des rapporteurs, M. Blois, a soutenu également cette thèse en demandant chez nous la création de « centres industriels ».

« Il y eut, rappela-t-il, un projet d'usine à Pont-Treffin, en plein pays rural, entre Spézet et Landeleau. Cette usine, en créant un débouché pour la main-d'œuvre excédentaire aurait décongestionné le pays ; et les gens de Spézet ou de Landeleau, au lieu d'aller par centaines au Grand Couronné ou à Gléchy, auraient trouvé un gagne-pain dans leur milieu ; il n'y aurait pas eu le danger de créer un nouveau « coin rouge » si la structure de cette usine avait été bâtie, non sur le contrat du salariat.

mais sur le contrat de société, de telle manière que la question sociale fût résolue. »

Mais cet équipement industriel de la Bretagne ne peut guère être réalisé qu'à la faveur de certaines conditions politiques et administratives qui donneraient à notre pays les moyens d'agir par lui-même. En attendant cette réforme fédéraliste, il convient de faire face à la situation et d'« organiser » au mieux cette émigration rendue inévitable par la carence et l'indifférence des pouvoirs publics.

M. l'abbé Mévellec fit devant le Congrès un bilan de l'émigration en Aquitaine. Malgré des mécomptes dus au fait que pendant dix ans les Bretons s'étaient installés sans guides ni soutiens, cette émigration est loin d'être un échec : « La moitié des métayers du Périgord, déclare M. Mévellec, sont devenus fermiers et le quart des fermiers ont acheté leurs terres, quoique leur recrutement social ait été pratiqué parmi les Bretons sans ressources. Nous comptons actuellement parmi eux une foule de conseillers municipaux, quatre maires dont un conseiller général, et plusieurs présidents de syndicats agricoles. En Lot-et-Garonne, les Bretons sont arrivés à dominer économiquement et socialement le pays. La plupart des Bretons, là, sont propriétaires avec voiture, tracteurs, grange bien garnie, écurie pleine, et greniers remplis de blé. Il faut espérer qu'avant dix ans d'ici, les 12.000 Bretons du Sud-Ouest seront devenus 20.000 et qu'ils seront là-bas le grand facteur de relèvement dans tous les domaines. »

M. André Dezarnis fit de son côté une intervention très remarquée sur les possibilités de se procurer des terres sur les bords de la Loire.

Plusieurs vœux furent votés par le congrès établissant en principe la constitution dans chaque commune de comités d'émigration très largement ouverts à des gens d'opinions très diverses et au-dessus desquels fonctionneraient des comités départementaux et régionaux. Il a été ainsi prévu la formation de groupes familiaux qui, dans les diverses localités, seraient tenus au courant des carrières vers lesquelles les enfants du pays pourraient être orientés selon leurs aptitudes.

« Pour la première fois, conclut M. de Guebriant, le problème de l'émigration va être posé dans toute son ampleur. »

Nous le souhaitons en attendant que la Bretagne, pleine de richesses inexploitées, soit enfin en mesure de nourrir tous ses enfants.

Louis CRVEN

## Point de vue

# Le Clergé et l'idée bretonne

Aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui voient dans le clergé des diocèses bretons un des mainteneurs les plus sûrs de la langue et des traditions bretonnes. Mon intention n'est pas de ruiner absolument une conviction aussi consolante. Je tiens cependant à dire ce que je suis en mesure de savoir sur ce sujet, quitte à mettre à mort quelques illusions.

Que des prêtres, et relativement nombreux, aient joué un rôle dans l'histoire du mouvement breton, directement ou non, voilà qui est indéniable. Mais, outre qu'il ne faut pas surfaire l'importance de ce rôle, dans le passé lointain ou immédiat, il est bon de se demander si les nouvelles générations du clergé, jeunes prêtres et séminaristes, sont prêtes à l'assumer à leur tour. Si l'on songe à l'influence exceptionnelle du prêtre dans nos paroisses rurales, dont il constitue, avec le médecin, et l'instituteur, toute « l'élite intellectuelle », on ne peut se dissimuler la gravité de la question. Des jeunes membres du clergé diocésain dépend, pour une bonne part, l'avenir du peuple breton.

Sur ce point, le recrutement du clergé devrait nous rassurer. Plus que jamais, l'immense majorité des prêtres et séminaristes sort du milieu populaire et, plus spécialement, du milieu rural, — la plupart des vocations urbaines s'orientant, Dieu sait pourquoi, vers les ordres religieux. Il devrait donc être assez naturel de trouver, chez les recrues ainsi fournies aux diocèses, un attachement plus grand aux traditions bretonnes et particulièrement à la langue. Compte tenu de quelques exceptions, qui font généralement figure d'anomalies, nous sommes bien loin de compte.

Je veux parler net. Il semble que chez ces jeunes gens, irais enroulés du collège et du séminaire, une science et une « culture » toutes neuves (et dont ils s'apercevront un jour qu'elles sont tout de même restées relatives), leur soient quelque peu montées

à la tête. Toute proportion gardée, il s'agit ici d'un état d'esprit analogue à celui de quelques « Bretons de Paris » quand ils reviennent au village manger du beurre et de l'andouille. La familiarité que les uns ont acquises avec ces choses uniques au monde, que sont la Tour Eiffel, le métro et les Folies-Bergères, les autres l'ont avec ces penseurs et écrivains français qui sont, comme chacun sait les héritiers directs et exclusifs de l'unique civilisation gréco-latine. Comment résister à la tentation de proclamer très haut les bienfaits d'une si honorable compagnie ?

On pourrait s'étonner d'une vanité si naïve, surtout en des âmes sacerdotales, si l'on ne songeait à l'expliquer par des souvenirs d'enfance : ainsi se satisfait sans doute l'envie admirative des petits paysans d'il y a quinze ans, devant ces citadins, ces touristes élégants, raffinés parfois, en tous cas toujours pleins d'aisance et d'autorité. Pour eux, c'est évident, la cause de la civilisation se confond avec celle de la « vie urbaine », et la cause de la « vie urbaine » avec celle de la « pensée », de la « culture », de la langue française. Leur rêve de jeunes prêtres n'est-il pas d'être promus dans un collège ou une paroisse de ville, — de grande ville autant que possible ? — Ainsi s'accuse, chez eux comme chez les autres, le rayonnement de « l'idée parisienne », créée spécialement à l'usage des provinciaux naïfs. Tous les Pourceaugnac ne sont pas nés périgourdins.

Ce point de psychologie précis, restent à connaître les arguments dont se prévalent nos jeunes ecclésiastiques, pour justifier leur attitude.

« La langue bretonne, est en baisse : c'est un fait, disent-ils. Est-ce à nous de la remettre en valeur ? Sommes-nous des maîtres d'école ou des prédicateurs du Christ ? Devons-nous nous prévaloir d'une autorité religieuse pour imposer une culture humaine, voire pour faire triompher une idée politique ? Bien plutôt notre devoir n'est-il pas de nous adapter à la mentalité nouvelle, à celle des jeunes générations, pour continuer à leur prêcher efficacement l'Évangile du Christ ? Saint Paul n'a-t-il pas dit : « Ni Juif, ni Grec », etc.

On voit ce que de tels arguments ont de spécieux. Certes le prêtre est avant tout prédicateur du Christ et personne ne lui demande de prendre publiquement position dans des querelles proprement politiques. Mais s'il ne doit pas s'afficher comme autonomiste, séparatiste, que sais-je ? il ne doit pas non plus s'afficher comme partisan convaincu et actif de l'« assimilation ». Et c'est ce qui se fait couramment, cependant. Je pourrais citer, quant à moi, plus d'un jeune vicaire, plus d'un prêtre-instituteur ayant déclaré hautement la « guerre au breton ». Et si, précisément, le breton est en baisse dans tant de régions, ne le devons-nous pas pour beaucoup aux efforts sournois de ceux qui, aujourd'hui, se prévalent de cette baisse pour demander la suppression de l'enseignement et de la prédication en breton ?

Aussi bien, cette neutralité du prêtre, jusqu'où doit-elle aller ? Qui nierà que la morale ait droit de regard sur la politique ? Et pourquoi les paroles papales sur l'injuste oppression dont sont victimes certains « petits peuples », seraient-elles applicables uniquement aux petites nations opprimées par l'Allemagne ou la Russie ? Un meurtre par injection de stupefiant serait-il donc moins grave qu'un assassinat au revolver ?

Je ne m'attarde pas à examiner l'argument suprême de toute discussion sur ce sujet : « Le breton est une langue primitive, inadaptée aux exigences de la pensée et de la vie modernes ». Sur ce point, les travaux d'un Vallée, d'un Hénon ont dirigé le débat. Soulever encore la question, c'est avouer tout bonnement son « ignoratio elenchi ».

Mais il est un dernier argument, et c'est l'emploi d'une certaine ironie, qui n'a d'ailleurs rien de commun avec celle d'un Démosthène ou d'un Cicéron. Ironiser sur un problème, quel qu'il soit, affecter de ne le point prendre au sérieux, ne revient pas à le résoudre. Mais il y a pire : que le premier bachelier venu puisse ironiser sur une cause à laquelle des hommes de valeur reconnaissent ont consacré leur vie, pour laquelle d'autres hommes sont morts ou se sont exilés : que le fils d'humiles gens de chez nous manifeste un tel mépris pour la « culture » de son père et de sa mère, voilà qui choque, surtout s'il s'agit d'un séminariste ou d'un prêtre. N'importe qui a le droit de réclamer de celui-ci un minimum de cette compréhension, de cette charité dont le Christ a fait la grande loi. Un minimum d'humilité aussi.

Et que ce soit là le mot de la fin.

Abbé KERNEAU

## Un Congrès des Etudes Basques

Le VII<sup>e</sup> Congrès des Etudes Basques se tient actuellement, du 12 au 19 Septembre à Biarritz sur l'initiative de la Société Internationale des Etudes Basques Guernika. Les Bretons suivent ses travaux avec une fraternelle sympathie mais aussi avec un peu d'envie car ils sentent mieux pendant cette semaine d'études le vide laissé en Bretagne par la disparition de l'Institut Celtique qui était l'équivalent du grand organisme culturel basque.

La place nous manque pour donner une idée complète des travaux du Congrès de Biarritz. Il a été divisé en seize sections groupées elles-mêmes sous trois titres différents : la Terre, l'Homme, la Culture.

Voici ces sections :

### LA TERRE

- 1<sup>re</sup> section : Géographie, géologie, paléontologie, spéléologie.
- 2<sup>e</sup> section : Océanographie.
- 3<sup>e</sup> section : Agriculture et élevage.
- 4<sup>e</sup> section : Marine, pêche et industries dérivées.
- 5<sup>e</sup> section : Industrie, commerce, communications.

### L'HOMME

- 6<sup>e</sup> section : Anthropologie, médecine.
- 7<sup>e</sup> section : Ethnologie, préhistoire.
- 8<sup>e</sup> section : Muséographie.
- 9<sup>e</sup> section : Histoire.
- 10<sup>e</sup> section : Les Basques dans le monde et l'émigration basque.

### LA CULTURE

- 11<sup>e</sup> section : Droit et Institutions.
- 12<sup>e</sup> section : Langue.
- 13<sup>e</sup> section : Enseignement.
- 14<sup>e</sup> section : Arts.
- 15<sup>e</sup> section : Religion.
- 16<sup>e</sup> section : Sociologie.

Environ cent-cinquante rapports sont présentés au cours de ce Congrès qui s'accompagne en outre de grandes fêtes populaires. Des délégations basques venues du monde entier sont présentes.

Quand la Bretagne organisera-t-elle chez elle un Congrès des Etudes Bretonnes ?

**La Cornouaille a célébré son poète**

# Le Centenaire de Frédéric Le Guyader

La Fédération Régionaliste de Bretagne, qui anime M. Jean Choleau, a eu l'heureuse idée de placer son congrès annuel sous le signe de Frédéric Le Guyader et de célébrer à Braspartis le centenaire de la naissance du poète. Les cérémonies se sont déroulées le 12 septembre dernier avec le concours de la municipalité de Braspartis et de nombreuses personnalités de Bretagne. Nous joignons notre hommage à celui de la F.R.B. en consacrant notre chronique littéraire au souvenir de l'immortel auteur de la « Chanson du Cidre ».

Frédéric Le Guyader, né à Braspartis, au cœur des Monts d'Arrec fut le poète de la Bretagne mais plus encore celui de la Cornouaille. Anatole Le Braz lui en fera un jour le discret et amical reproche dans un article publié à propos du premier grand poème de Le Guyader, *La Reine Anne*. Suivant le fil de la pièce, Le Braz racontait ainsi, non sans taquinerie, l'itinéraire du voyage de la Duchesse-Reine :

Par exemple on brûle un peu vite les étapes ; on s'embarque à Saint-Malo et houp ! on esquisse le Trécor, ses bûches frissonnantes, ses héroïques dynasties d'honnoris de mer ; un passe au galop dans Morlaix ou la « Belle Cortelière » se prélassent dans le brula-bus, en mirant dans les eaux calmes du bassin sa grande alibouette neuve ; et ce n'est qu'après avoir dévoté d'une traite toute la Bretagne du Nord que l'auteur ralentit l'allure de son récit pour nous peindre, avec des couleurs un peu chargées, les horizons léonards. Il nous le montre, ce Léon, comme une terre maudite, rigide et glacée, sous un ciel morne où planent sinistrement les corbeaux... Mais vicié vert, verte d'un vert blond par les carences de la lumière, la Cornouaille qui s'étend comme un tapis tissé de mousse sous les pieds nus des souverains. Adieu la morosité des moines et l'âpre fumée des corbeaux... Heureuse Cornouaille d'avoir suscité un tel poète pour la célébrer si délicieusement !

Qui se plaindrait aujourd'hui de ce « chauvinisme cornouaillais » de Frédéric Le Guyader ? Ce

n'était certes pas la première fois que la Cornouaille apparaissait dans les lettres bretonnes mais jamais avec autant de verve, de santé et de talent. Le mérite de Le Guyader — qu'on a pu appeler le Rabelais breton — ce n'est pas seulement d'avoir révélé une Bretagne gaie et débordante de vie, c'est d'avoir démolé pour toujours, d'un grand et génial éclat de rire, le mythe stupide d'un pays perdu dans les songes funèbres et la taciturne rêverie.

Il n'avait quitté le Braspartis de sa naissance que pour faire ses études classiques au collège de Quimper et c'est également à Quimper qu'il devait bientôt revenir, après une courte carrière administrative qui ne l'avait d'ailleurs pas éloigné de la Bretagne. Archiviste de la bibliothèque de Quimper, il partageait son temps entre les devoirs de sa charge et l'appel de la poésie. Félicitons-nous que cette charge ait pu lui laisser assez de loisirs pour écrire une œuvre qui l'emporte de beaucoup pour nous sur ses états de service à la Bibliothèque !

Après quelques tentatives de jeunesse, c'est donc par *La Reine Anne* que Frédéric Le Guyader se révéla au public. Ce poème fut incorporé plus tard à *l'Ere Bretonne*, sorte d'épopée sur l'histoire de Bretagne, d'où la fantaisie et le comique ne sont pas absents et voisinent avec les récits les plus sérieux. Nous ne citerons de *La Reine Anne* que quelques passages extraits du fameux *Tro Breiz* accompli par la souveraine et que la légende, à l'égal de l'histoire, a retenu.

A Lesneven (nous sommes dans le Léon, bien sûr !) on inflige à la Reine, sous prétexte de la bien recevoir, d'interminables cérémonies mais le repas qui suit est par contre très rapide :

«... Damnation ! C'était jour de jeûne et vigile !  
Qu'y faire ? On se soumit aux lois de l'Évangile.  
On mangea, tristement, un potage vaseux  
Des légumes amers, du lait, du pain, des crûs  
Le tout arrosé d'une eau claire et limpide... »

A Landerneau, par contre, la Reine trouva les gens plus affables et les tables mieux garnies. Le banquet fut fastueux :

«... Un nougat figurait le grand château de Nantes  
Douze dames du haut des murs en carnel  
Versaient à tout venant le vin et l'hydromel... »

Voici enfin la jolie description de l'entrée de la Reine en Cornouaille :

«... Mais, par précautions, elle avait ce jour-là  
Ses beaux petits sabots pas plus grands que cela  
Si mignons qu'à la voir passer la passerelle  
Toute riieuse, avec ses femmes derrière elle  
Des sabots de la Reine on était amoureux  
Et les cailloux, eux-mêmes, étaient tendres pour  
eux... »

A Quimper la Reine arrive de nuit plus tôt que prévu. Réveille en sursaut le Gouverneur de la ville arrive « tout confus d'être en faute », pliant le genou devant Anne de Bretagne :

«... Alors un rire fou  
S'empara de la Reine et courut à la ronde  
Quand, au soudain éclat des torches, tout le monde  
Vit le gros gouverneur suant, soufflant, affaissant  
Arme de pied en cap, épée et dague au flanc  
Jambières au mollet et haubert à sa taille...  
Mais le bûnet, au lieu de casque de bataille  
Était resté coiffé de son bonnet de nuit ! »

Cette manière très personnelle d'écrire et de chanter l'histoire donne à *l'Ere Bretonne* un ton imprévu que l'on retrouve d'ailleurs dans les autres poèmes de Le Guyader, dans la *Bible*, dans les *Princesses tragiques*, dans les *Grandes Amoureuses*, dans son théâtre et, surtout, dans la *Chanson du Cidre*.

Tous ceux qui ont lu la *Chanson du Cidre* l'ont fait d'une seule traite et sans prendre haleine, pris par l'extraordinaire verve et le souffle puissant du poème. M. Jean des Cognets, dans la préface qu'il écrit en tête de l'édition a bien rendu l'importance de cette œuvre capitale pour notre littérature bretonne de langue française :

« Brusquement, à nos yeux étonnés, Frédéric Le Guyader, magicien plus puissant que Merlin a fait surgir une Bretagne gaie. Que dieu le paie ! éblouante de bonne humeur, de bel appétit et d'indextinguible soif, entraînée, autour des tonneaux ruisselants de Grandgousier et des chaudrons fumants de Gamache dans une ronde frénétique ; d'un rythme plus emporté que celui de la saugabande que Lemoridan, au théâtre de Rennes, a jeté, ivre, en plein ciel... »

Et M. des Cognets ajoutait très justement :

« Cette Bretagne inédite, l'a-t-il découverte ou rêvée ? Ni l'un ni l'autre : il l'a observée, car elle est vraie. Et ne croyez pas qu'elle ne soit vraie qu'en l'Isle et l'Odet, dans ce pays de Ploennegant que le poète a choisi. Il y a de la gaîté ailleurs et partout en Bretagne... Les récits de bonne humeur où de « haute gaité » sont, en Bretagne, de très ancienne tradition, et tout particulièrement il est vrai en Cornouaille, mais non pas exclusivement... »

Le livre débute par une dissertation quasi érudite que suit le fameux *Hymne au Cidre*.

« O cidre, ô liqueur d'or, septembrale purée  
Qu'il faut boire en son temps par l'hiver épurée  
Saint, illustre vin des vieux vergers bretons,  
Vin que n'a point souillé la lèvre des Teutons !  
Coute, coule à pleins bords dans les écuelles peintes !  
Fais piaser les tonneaux dans les pots et les pintes !  
O jus étincelant du fruit jaune et vermeil,  
Toi qu'on est célébré de Moïse à Beg-Meil !  
Car tu mets en gaieté toute la Cornouaille,  
Ce gras pays nourri de bonne victualle,  
Quimperlé, Bannalec, Pont-Aven, Bédodet,  
Tu régnes, triomphant, de l'Isle à l'Odet  
O Cidre, tu rendrais les Espagnes jalouses,  
Car Gamache aurait fui les rives andalouses  
S'il eût connu Ploennegant, pays des francs gouters,  
Digne de Rabelais et de ses Grandgousiers ! »

Pendant que l'alcool termite les fronts moroses  
Tu changes en rubis le nez des trognons roses,  
O Cidre, ô grand ami ! Cidre, ainsi des Bretons  
Nous, suffoqués assottis, soiffants nous te chantons... »

Le Guyader nous donne ensuite des descriptions d'intérieurs d'auberges, des séjours de cabarets, des scènes de veillées, des portraits de buveurs, des présentations de groupes d'où se détachent des types visiblement croqués sur le vif. Qu'on en juge par ce portrait des cabaretiers de Commana qui échangeaient des coups et se battaient chaque fois que l'Angelus sonnait :

« Les coups pleuvaient dans la maison  
Comme la pluie à Brest ou la grêle à Crozon...  
« Quel cabaret, bon Dieu ! Quelle cabaretière  
La vieille s'appelait Mahariï Poulquies.  
Quant à Poulquies, lui, c'était un vichu requin  
Un forban, plus forban que les forbans d'Afrique  
Noir comme un Moricaud, sec comme un coup de  
[trique  
Et maigre comme un cent de clou, La Mahariï  
Était une guenon de même gabarit :  
Une horridale mégère à la carrosse osseuse  
Shakespeare eût volontiers eût musé plus tard... »

Mais il faudrait tout citer : le *Lutin de Monstigneux*, *Grantran*, les *Aventures de Renan le Loup*, le célèbre récit de *l'Andouille du Revoir*, etc.

Nous nous en dispensons car l'œuvre de Frédéric Le Guyader est aujourd'hui largement connue en Bretagne et ailleurs. Le poète de la Cornouaille repose dans le petit cimetière de Kerfeunteun où il fut conduit, un jour de novembre 1926, par une foule recueillie. Il avait eu avant de mourir la joie d'être cité à Quimper au cours de cérémonies grandioses organisées en son honneur. Il est heureux qu'aujourd'hui Braspartis ait voulu prouver que la Cornouaille de son berceau lui reste aussi fidèle que celle de sa tombe.

MAUGUET.

LU...

VU...

ENTENDU...

«...Pas si mauvaise»

Nous avons lu dans « Le Monde » un curieux article sur la Bretagne dont nous extrayons ce petit passage :

« Lorsque, vers 1675, les paysans bretons se soulevèrent contre la gabelle, ils se la représentaient comme un monstre dévorant, une sorte de tarasque armoricaine. ...En 1948 la gabelle vit toujours, ainsi que ses gabelous, et bien que de nombreuses fêtes lui aient poussé elle n'effraie personne dans le pays d'Armor. Bien fait figure d'animal domestique qu'on tient en laisse et qui vient vous manger dans la main. De Brest à Vannes et de Quimper à Paimpol l'indifférence aux lois et règlements du contrôle économique est rigoureuse et totale. Ayant conscience d'avoir, pendant et depuis la guerre, ravitaillé les centres urbains — sous l'occupation les Parisiens durent beaucoup aux Bretons — la Bretagne s'administre à son idée, qui n'est point si mauvaise : ses bûes, ses heurpes, ses poissons sont à elle, elle prétend les distribuer à qui elle veut et comme elle veut. »

Nous ne voyons pas les choses avec autant d'optimisme que le correspondant du « Monde » car nous connaissons, en Bretagne, les méfaits de la « gabelle 1948 ». Nous sommes cependant d'accord avec lui sur un point : c'est dans la mesure où l'administration de Paris se trouve contrainte que le mal est quelque peu limité. Et nous souhaitons plus que quiconque que la Bretagne s'administre totalement à son idée « qui n'est pas si mauvaise »...

« Il était de notre région de l'Ouest »

Un Préfet audacieux

Nous apprenons avec satisfaction que le Conseil d'Etat vient d'annuler un décret de septembre 1946 par lequel M. Depreux, alors Ministre de l'Intérieur, avait fait prononcer la révocation de M. Paul Escande, préfet de la Loire-Inférieure. Cette révocation faisait suite à des incidents, qui avaient pris l'allure d'émeutes, survenus à Nantes le 21 août. Mis en disponibilité M. Escande avait vivement protesté dans une lettre rendue publique et qui lui avait valu sa révocation. Dans cette lettre M. Escande écrivait notamment : « Vos préfets prennent toutes leurs responsabilités et n'obtiennent en retour des services centraux qu'incompréhension et indifférence ».

M. Escande ne manque ni de bon sens ni d'indépendance d'esprit mais on se demande dès lors par suite de quelle aberration il a pu choisir de faire carrière préfectorale sous notre république centralisée.

La paille et la poutre

Le correspondant à Prague d'un journal parisien, tenu par le sort des minorités hongroises en Slovaquie, s'est attiré une assez jolie réplique d'une personnalité slovaque qui lui faisait cette déclaration :

« Quant aux mesures en cours, laissez le temps faire. Il y a 600.000 Hongrois en Slovaquie. Aujourd'hui il n'est plus question que d'en transférer 100.000. Les autres d'ici quelques années mourront, soyez-en sûr, des mêmes droits que les citoyens slovaques. »

« Oui, répondit alors le journaliste parisien, mais leurs enfants seront obligés de faire leurs études en slovaque. »

« Bretons, Flamands, Alsaciens et Catalans ont-ils chez vous des écoles spéciales, demanda le Slovaque avec un sourire narquois ? »

Ce qui prouve qu'avant de faire la leçon au voisin il est prudent de se mettre soi-même en règle.

« Il était de notre région de l'Ouest »

Le quotidien « Ouest-France » a publié, sous la signature de M. Jehan

Thomolé, un reportage sur la réalisation du film « Le Docteur Laennec ». Nous n'avons trouvé dans le texte de M. Thomolé, riche pourtant en détails biographiques, aucune allusion à l'activité linguistique de ce la langue bretonne et l'un de nos premiers celtisants.

Mais il faut croire que M. Jehan Thomolé n'a pas seulement décidé d'oublier la passion bretonne de Laennec. Le mot « Bretagne » suffit à l'effrayer. Heureusement que cet excellent journaliste dispose d'un vocabulaire de remplacement assez varié. « Laennec », écrit-il, était trop de notre région de l'Ouest puisqu'il naquit à Quimper...»

Heureuse périphrase !

Histoire de Drapeaux

On parle pourtant quelquefois de la Bretagne dans « Ouest-France ». Nous y avons même trouvé cet étonnant article illustré sur « Le drapeau breton ». Partageant l'émotion d'un « Parisien d'origine bretonne », l'auteur de l'article s'indignait d'avoir pu voir, au cours d'une fête bretonne, le « drapeau séparatiste » à bandes noires et blanches, au lieu du « drapeau traditionaliste blanc semé d'hermines ».

Nous attachons peu d'importance à ces querelles mais il est bon de rappeler que c'était le drapeau à bandes noires et blanches qui flottait sur le Pavillon de la Bretagne à l'Exposition de 1937. Le Comité organisateur, présidé par M. O.-L. Aubert, était-il donc « séparatiste » ?

A vrai dire, si nos souvenirs sont bons, c'est la crainte d'une confusion politique qui a fait certains groupements bretons renoncer au drapeau blanc semé d'hermines : la crainte que ce drapeau ne soit pris pour l'emblème d'un mouvement royaliste.

Nous ignorons si la crainte de ces groupements était justifiée mais pourquoi vouloir chercher aujourd'hui du séparatisme partout ?

Livres et Revues

HISTOIRE DE BRETAGNE par l'abbé H. Polsson (illustré par X. de Langlais) Imprimerie Centrale de Bretagne Rennes

La bibliothèque bretonne vient de s'enrichir d'une excellente « Histoire de Bretagne » (1). Ecrite par M. l'abbé H. Polsson, elle ne fait double emploi avec aucune de celles qui l'ont précédée. L'ouvrage de M. Durtelle de Saint-Sauveur restera toujours la base des études historiques bretonnes, mais ses deux grands volumes peuvent effrayer les débutants ; le livre de M. Auguste Dupouy s'adresse lui aussi à un public déjà averti ; quant à « La Bretagne » de M. Baisson du Clouan, réédité l'an dernier, il présente l'inconvénient de ne pas dépasser la période de 1532.

Le livre de l'abbé Polsson est à la fois complet, attrayant et facile à lire. En trois cent quarante pages présentées sur grand format, il donne une idée suffisante de l'histoire de notre pays des origines jusqu'à nos jours. Sa plus grande qualité est peut-être la clarté, dans une matière qui risque toujours d'apparaître confuse et embrouillée.

L'auteur est parvenu en usant sagement des titres et sous-titres, des divisions et des subdivisions. Nous l'en félicitons et de nombreux lecteurs lui seront reconnaissants de s'être avant tout préoccupé de les « guider » à travers notre histoire nationale si riche et parfois si complexe. En tout cas nul ne sera désormais excusable, en Bretagne, de ne pas connaître cette histoire car l'abbé Polsson l'a mise à la portée de tous ; il aurait pu donner à son œuvre, comme sous-titre : « l'Histoire de Bretagne sans peine ».

Le livre est écrit d'autre part dans un très bon esprit breton ; personne ne sera évidemment étonné, l'auteur étant un prêtre, qu'il ait présenté toujours le point de vue catholique et interprété en conséquence certains événements de notre histoire : c'était son droit et il l'a d'ailleurs fait sans sectarisme.

L'ouvrage est illustré par Xavier de Langlais ; outre une couverture en

couleur, il contient onze gravures originales qui sont parmi les meilleures que nous devions à cet artiste. Xavier Hnas a d'autre part autorisé l'éditeur à reproduire sa « carte des pays de Bretagne ».

Tout cet ensemble est présenté en préface par Dom Alexis, abbé de Bequon dont nous citerons ces lignes : « Il en est qui ont sonné le glas de la vieille Bretagne ; ils se sont lourdement trompés. Des Bretons de plus en plus nombreux s'efforcent de faire connaître le glorieux passé de leur pays, d'exhumer les trésors inestimables de la littérature, de l'art, de la langue d'Armor. A la vraie lumière celtique, ils ont acquis une mentalité originale, au vrai sens du mot, parce que puisée aux sources même de la civilisation bretonne. Ce mouvement s'affirme de plus en plus ; rien désormais n'arrêtera son élan. Qu'ils soient loués, ces pionniers de la tradition-celtique, car ils auront droit à une gratitude sans bornes pour avoir maintenu et passé aux générations à venir ce qui constitue le plus clair de la grandeur, de la beauté, de la richesse du pays. Pour cela ils ont luté, ils ont souffert parfois... »

« Ce sera pour l'auteur la meilleure des récompenses s'il a contribué à la fois à éclairer les esprits, à guider les volontés, à enflammer les cœurs pour notre vieille et illustre Patrie bretonne. »

« FONTAINES de BROCELIANDE »

Nous avons reçu cet été les n° 6 et 7 des « Fontaines de Brocéliande ». Au lieu du papier glacé et du format cahier, c'est maintenant une publication sur papier et format journal, ce qui ne le rend que plus sympathique.

Le numéro de juillet est partagé entre Chateaubriand et Nomenoe. Dans celui d'août, on trouve un éloge mérité de Claude Dervenn, prix Marceline Desbordes-Valmore, qui avait, guerre, signé, dans un quotidien parisien, quelques articles en faveur du breton. Dans l'un et l'autre, le texte de la conférence de M. Durtelle de Saint-Sauveur sur « L'Invasion normande et Alain Barbe-Torte ».

Un roman, présenté peut-être trop de place, deux pages sur huit), accompagne des poésies et poèmes d'une belle tenue. La dernière page

est réservée aux « Propos sous le Houk », dans lesquels Yves Le Diberder fait un sort aux articles et aux livres qui lui tombent sous la main ; et ce n'est pas là la rubrique la moins intéressante.

Bien sincèrement, nous souhaitons longue vie à notre confrère. Le numéro mensuel : 12 francs ; les douze : 125 fr. C.C.P. Robert Ausis, Rennes, 976-91.

SUPPLEMENT AU GRAND DICTIONNAIRE FRANÇAIS-BRETON par François Vallée

En composant ce « SUPPLEMENT », l'auteur a voulu répondre aux deux critiques émises à l'égard de son Grand Dictionnaire : exploration insuffisante des sources populaires, utilisation insuffisante du vannetais.

Ce complément apporte des milliers de mots et d'idiotismes recueillis dans la langue corante et dans les publications populaires dialectales. Instrument de travail indispensable à tous ceux qui utilisent ou étudient la langue bretonne.

Un volume in-8, de XIII - 177 pages, prix : 500 francs.

Y DILLAD SY'N GWNEUD Y DYN (L'HABIT FAIT L'HOMME)

1 shilling 6 Editions Llyfrau'r Dryw (Les Livres du Roilelet) Llanddebe, Wales

L'industrie des Editions du Roilelet est véritablement admirable et c'est à une cadence rapide qu'elles continuent à publier des livres intéressants. Compactes, bien présentés, les œuvres de cette collection enrichissent la littérature galloise et mettent à la portée de tous une lecture tout à la fois agréable et substantielle.

« L'Habit fait le moine » est une traduction d'une nouvelle écrite en allemand par l'écrivain suisse Gottfried Keller. M. T.-P. Williams, le traducteur, a su avec beaucoup de talent reproduire en gallois l'atmosphère de la version originale que j'ai eu l'occasion de lire autrefois. Il convient de l'en féliciter chaleureusement.

## L'actualité celtique

IMPORTANCE DES MANIFESTATIONS GALLOISES DE L'ÉTÉ • LE CONGRÈS DU PARTI GALLOIS A ABERDARE • REVENDICATIONS POLITIQUES, INDUSTRIELLES, AGRICOLES, CULTURELLES ET INTERNATIONALES • LE CONGRÈS ET LA BRETAGNE.

L'actualité celtique s'est trouvée accaparée pendant l'été par les Gallois, tant sur le plan politique que sur le plan culturel. Le « Peuple Breton » rend compte, d'autre part de l'Eisteddfod où il avait délégué son directeur qui a pu voir à quel point la grande revue bretonne avait déjà pénétré en Galles, après une année à peine d'existence. Mais en plus de la traditionnelle manifestation nationale galloise, il convient de souligner l'autre événement qui en est un peu le correspondant politique : à savoir le Congrès annuel du Parti Gallois.

Il s'est tenu cette année, du 30 juillet au 3 août, dans la ville d'Aberdare qui est, en plein sud industriel, l'une des meilleures positions du mouvement gallois. Les séances de travail furent dirigées par le Président du Blaidd, M. Gwynfor Evans, qui prit également la parole au cours d'un meeting organisé au début du Congrès. Tous les points essentiels de la politique galloise furent examinés et l'opinion des militants se traduisit clairement dans les motions votées.

Elles réclament en premier lieu du gouvernement anglais la reconnaissance du Pays de Galles comme unité administrative et politique ; elles demandent que les lois de nationalisation soient reconsidérées en ce sens et que soient établis en Galles des organismes nationaux particuliers pour les transports, l'électricité et l'industrie charbonnière.

Le fait que le Congrès se tenait dans une région industrielle avait sans doute contribué à faire mettre l'accent sur les questions économiques. En ce qui concerne le charbon, les congressistes insistèrent sur le fait que l'exploitation est organisée en faveur des seuls intérêts anglais et sans tenir un compte suffisant des intérêts gallois. Ils réclamèrent également des mesures d'hygiène en faveur des mineurs et des garanties contre le « déplacement » des ouvriers vers l'Angleterre, ainsi qu'une plus grande responsabilité des mineurs gallois par le régime coopératif, dans le contrôle de l'industrie charbonnière. Ils demandèrent également les mêmes mesures pour l'industrie de l'acier.

Les questions agricoles ne furent pas, pour au-

tant, négligées. Le Congrès rappela avec une particulière énergie la position du Blaidd devant les prétentions du Ministère britannique de la Guerre, celui-ci, on le sait, menace l'agriculture galloise en voulant installer dans le pays de vastes terrains d'exercices par les moyens de l'expropriation et même de l'expulsion. Le « militarisme » n'est d'ailleurs guère populaire ici et l'opposition à la « conscription » n'est pas seulement le fait des nationalistes gallois.

Les revendications culturelles pourrnt étonner les Bretons qui sont loin de bénéficier d'une situation aussi favorable que celle des Gallois ; elle concernent surtout les écoles de langue exclusivement galloise dont le Congrès a constaté le succès et demandé l'extension. Il a également demandé la reconnaissance de la langue galloise comme « première langue officielle » en Galles.

De nombreux autres points ont été traités mais le manque de place nous empêche de nous y arrêter (chômage, découpage administratif, réorganisation de la justice, etc...). Signalons encore cependant la protestation solennelle du Congrès contre le fait que les Bretons poursuivis pour leurs activités bretonnes par le gouvernement français aient été expulsés de Galles ; cette opération a été exécutée par le gouvernement de Londres mais elle trop contraire aux traditions britanniques pour n'avoir pas été imposée par Paris.

Sur le plan international enfin le Congrès a rappelé que la reconnaissance du Pays de Galles découlait des principes de la Charte de l'Atlantique ; il a précisé que cette reconnaissance était indispensable dans une véritable organisation européenne.

Plusieurs délégués bretons assistaient à cet important Congrès ainsi d'ailleurs que d'autres délégations celtiques et étrangères ; les Bretons ont tenu à remercier les dirigeants du Congrès de leur accueillante hospitalité et, d'une façon plus générale, de la sympathie agissante que la cause bretonne ne cesse de rencontrer en Galles depuis quatre ans.

J. W. HUGHES.

## Bridgend 1948

# L'Eisteddfod et ses leçons

Les Bretons peuvent imaginer difficilement ce qu'est l'Eisteddfod (1), cette grandiose manifestation d'une semaine qui tient à la fois de la fête nationale, de la kermesse populaire, de la foire-exposition, des cérémonies bardiques et quasi-religieuses. Ils le peuvent d'autant moins que cette manifestation, placée officiellement sous le signe de la « nation » galloise — au cours de laquelle la langue galloise est d'ailleurs presque exclusivement employée — se trouve soutenue et favorisée par les autorités britanniques ; le roi Georges n'accorde-t-il pas son patronage à l'Eisteddfod dont le titre complet est « Royal National Eisteddfod of Wales » ? Chez nous le gouvernement ne serait pas présent à de telles fêtes que pour tenter d'en limiter le caractère breton et ses policiers se tiendraient à l'affût d'un écart de langage ou d'un emblème jugé « séditieux » ; la conception de la démocratie n'est pas identique des deux côtés de la Manche.

Chaque année les villes galloises se disputent l'honneur d'héberger l'Eisteddfod qui se déroule alternativement au nord et au sud du pays, 1948 appartenait au sud et c'est à la vieille ville de Bridgend, voisine de Cardiff, que revint cette fois la charge de l'organisation. Elle s'acquitta de sa tâche avec enthousiasme et chaque rue était abondamment pavoisée aux couleurs galloises et britanniques, le pavillon blanc et vert du Dragon Rouge flottant partout à côté de l'Union Jack. Mais la ville ne constituait finalement que l'avenue de l'Eisteddfod dont les installations avaient été montées dans un immense parc aux portes de Bridgend.

L'Eisteddfod ressemble d'abord à un vaste campement, chaque organisation de quelque importance dans la vie galloise ayant tenu à monter son stand et sa tente. Le Parti National Gallois voisine avec l'Undeb Cymru Fydd ; les communistes gallois ont leur tente, ainsi que tous les mouvements culturels, les maisons d'édition, la presse galloisante et aussi

le Western Mail qui est un peu l'équivalent de notre Ouest-France ; sans compter les grands stands alimentaires, la Croix-Rouge, le service postal, également le British Council, organisation de propagande anglaise, qui a l'intelligence d'être présent.

Mais ces multiples tentes ne font qu'entourer la grandiose construction métallique éditée spécialement pour abriter les quelques vingt mille spectateurs qui dans les grandes journées, ne cesseront pour ainsi dire pas, de 10 heures du matin à 10 heures du soir, d'applaudir les manifestations proprement dites de l'Eisteddfod. On prendra d'ailleurs une idée de l'importance de cet ensemble par le prix de revient de cette seule construction métallique : vingt mille livres sterling, soit à peu près l'équivalent de dix-sept millions de francs !

C'est là le centre de l'Eisteddfod où se déroulent les concours de chants et de poésie, les cérémonies de couronnement des lauréats, les grands concerts symphoniques et les multiples manifestations parmi lesquelles la plus touchante de toutes, la réception des Gallois émigrés « au-delà des mers ». Il faut avoir entendu les acclamations de la foule à l'adresse de l'importante délégation venue de Patagonie, du Canada, d'Afrique du Sud, des Indes et surtout des États-Unis d'Amérique ; la chaise symbolique destinée à récompenser le vainqueur du concours de poésie avait été offerte par les Gallois de Vancouver (U.S.A.) conduits à Bridgend par un magnifique vieillard de quatre-vingts ans venu spécialement d'Amérique pour assister, une fois encore, à l'Eisteddfod. Il fut certes récompensé des fatigues de son voyage par l'accueil de la foule.

Cette foule galloise dont on ne sait finalement si elle participe aux cérémonies comme acteur ou comme spectateur ! Elle vibre à chaque appel, reprend chaque chant et forme spontanément les chœurs les mieux réussis, dans une perfection et une justesse de ton qui constituent, pour l'étranger,

(1) Du gallois « Aeddfod ».

la plus étonnante de toutes les présentations de l'Eisteddfod. Nous observions, pendant l'un de ces chœurs, le policeman de service, haut de près de deux mètres — c'était un Gallois — qui se trouvait près de nous, au pied de la scène, et qui, avec la foule, chantait de sa voix puissante l'hymne national gallois dont il connaissait parfaitement toutes les paroles. La musique de cet hymne est, on le sait, la même que celle de notre *Bro Goz* et nous révisions, en écoutant notre propre chant national repris par vingt mille gallois, y compris les policemen du service d'ordre, au jour où les foules bretonnes, y compris les agents de police, auront réappris leurs propres chants.

Mais la vie d'un peuple constitue un ensemble et si les Gallois ont conservé leur esprit gallois, c'est parce que les élites et les Pouvoirs publics n'ont pas trahi la cause galloise. J'ai fait de multiples rencontres intéressantes pendant l'Eisteddfod mais l'une d'entre elles vaut d'être rapportée. J'avais ce jour-là pour guide un grand ami de la Bretagne, le Docteur Morgan Watkin, Professeur à l'Université de Cardiff, membre de la Délégation galloise venue l'an dernier en Bretagne et qui est d'ailleurs l'auteur de l'excellente traduction française du Rapport de cette Délégation. M. Morgan Watkin m'a présenté à l'Inspecteur d'Académie de Cardiff et, comme j'essayais de connaître la profondeur du sentiment gallois chez ce haut-fonctionnaire, mon guide me dit devant lui : « En Galles les Inspecteurs d'Académie sont les meilleurs gardiens de la culture galloise. Ils ne peuvent d'ailleurs être nommés que s'ils ont fait la preuve d'une profonde culture galloise en tous domaines. C'est ainsi que récemment une personne, d'excellent esprit gallois d'ailleurs, n'a pas réussi à se faire nommer Inspecteur d'Académie au Pays de Galles parce qu'elle ignorait la langue galloise ; elle a été nommée en Angleterre ».

Le Professeur Morgan Watkin avait trop de discrétion pour souligner le rapprochement avec la Bretagne, mais il va de soi que si le policeman parle gallois et chante publiquement l'hymne national de son pays, c'est d'abord parce que l'école n'est pas dirigée contre la culture galloise. Quand nous pourrions en dire autant en Bretagne, les foules bretonnes, elles aussi, sauraient peut-être réagir de la même façon que les foules galloises.

Comme l'Ecosse, l'Irlande, la Cornouailles et l'île de Man, la Bretagne était représentée à l'Eisteddfod. Elle l'était en premier lieu par M. P. Loisel, Directeur du Cercle breton de Nantes et membre du Gorsedd qui fut un « ambassadeur » dont la distinction fut visiblement appréciée. Il représentait donc parfaitement le Collège des Bardes de Bretagne mais ce n'est pas le diminuer que de

constater qu'il ne pouvait faire oublier une regrettable absence : celle de Taldir, Président du Collège des Bardes, invité officiellement par le Conseil de l'Eisteddfod mais à qui on refusa son passeport pour « indignité nationale ». Le *News Chronicle* et la presse galloise n'ont pas manqué de souligner cette maladroite attitude du gouvernement français à l'égard des Gallois qui avaient estimé pouvoir inviter Taldir dont ils n'ignoraient pas la situation civique : la « leçon » n'a guère été appréciée en Galles et il n'est pas douteux que les attentions spéciales et les honneurs particuliers réservés à la Délégation bretonne allaient en grande partie à Taldir absent. Encore un faux pas de nos autorités ! D'autant plus stupide que d'autres Bretons frappés d'indignité avaient pu obtenir leur passeport sans difficultés et venir, à titre personnel, à l'Eisteddfod : comment les Gallois n'auraient-ils pas eu l'impression que leur invitation officielle à Taldir, plus encore que « l'indignité » de ce dernier, avait provoqué le refus de son passeport ?

Nous sentions notre éloignement du « continent » pendant la réception organisée le 4 août par le *British Council*. Les autorités anglaises reçoivent officiellement la Délégation bretonne et la saluèrent, parmi les autres Délégations, comme représentant « la nation celtique de Bretagne ». Avec une largeur d'esprit que nous ne pouvions pas ne pas admirer, l'orateur anglais termina ainsi son discours : « Il faut chercher toutes les possibilités d'entente entre les peuples, éviter l'oppression sous toutes ses formes, créer la paix entre toutes les nations en rapprochant les différents peuples. C'est le but de cette réunion où sont représentés, sous l'égide des nations celtiques, les quatre coins du monde. Nous souhaitons le succès de l'Eisteddfod et, dans les années à venir, son extension toujours plus grande ».

Voilà qui explique sans doute pourquoi l'Eisteddfod, manifestation exclusivement galloise, ne prend jamais l'aspect d'une manifestation anti-anglaise.

Terminons en remerciant les dirigeants de l'Eisteddfod de l'accueil qu'ils ont réservé à la Délégation bretonne et en souhaitant, nous aussi pour l'avenir, le succès toujours plus complet de la grande manifestation galloise.

J. M.

Dans notre prochain numéro

## Le point de vue du "Blaid"

par Gwynfor Evans  
Président du Parti Gallois

# Les Gallois et la Bretagne

Tous les Bretons liront avec émotion le texte ci-dessous de l'appel lancé par le Comité de liaison du Conseil de l'Eisteddfod Nationale de Galles et de l'Undeb Cymru Fydd en faveur de la Bretagne. Le rapport que les personnalités galloises publièrent à la suite de leur enquête officielle l'an dernier en Bretagne avait déjà apporté une aide morale considérable ; les Gallois ont voulu faire plus. Dans un mouvement de fraternité, ils ont décidé d'apporter une aide financière à ceux qui ont souffert.

« Qu'on imagine ce que serait l'état du Pays de Galles si le gouvernement britannique avait interdit l'enseignement et l'usage de la langue galloise dans les écoles primaires et secondaires, s'il avait dissous le Conseil de l'Eisteddfod Nationale, l'Undeb Cymru Fydd, la Ligue Galloise de la Jeunesse, le Parti Nationaliste Gallois, etc., si les leaders de la nation galloise étaient en prison, en exil, en fuite ou s'ils avaient été condamnés à vivre hors des frontières de Galles, privés de leurs droits civiques et d'une partie ou de la totalité de leurs biens.

En substituant le nom des organisations bretonnes à celui des organisations galloises, c'est aujourd'hui, suivant le rapport de la Délégation en Bretagne (Conseil de l'Eisteddfod Nationale, Août 1947) et d'après le témoignage des Délégués, la situation des Bretons, le peuple qui est le plus proche parent des Gallois par la langue, la race et l'histoire.

Et ce ne sont pas seulement les militants bretons qui sont dans une situation difficile et dans le besoin ; leurs familles — les mères, les épouses, les enfants qui ont perdu la compagnie et le soutien de leur gagne-pain — ont été et sont toujours dans l'adversité (voir Rapport de la Délégation Galloise, pages 8, 9, 10, 11).

Après avoir examiné la situation dans son ensemble, voici ce que dit le Rapport à la page 11.

« Sans prendre aucunement partie dans le débat, nous ne pouvons oublier la misère et la souffrance de centaines de familles bretonnes dont le père ou le fils est en prison ou en exil. C'est notre deuil absolu d'apporter une aide matérielle et morale à ceux qui souffrent... Nous croyons qu'un Comité de liaison entre le Conseil de l'Eisteddfod et les autres sociétés comme l'Undeb Cymru Fydd devrait se mettre tout de suite à l'œuvre. »

Un Comité de liaison des deux organisations

ci-dessus a été formé pour étudier la situation et il a tenu plusieurs réunions. Après avoir examiné le Rapport de la Délégation et considéré avec attention les nombreuses informations réunies pendant les derniers mois et venant de sources autorisées, le Comité de liaison en est arrivé aux conclusions suivantes : a) les militants bretons sont dans une grande détresse ; b) un urgent appel doit être fait au peuple gallois tout entier pour aider à alléger leurs souffrances et à soulager leurs besoins.

En conséquence, guidés seulement par des considérations humanitaires, nous lançons avec confiance un appel à tout Gallois et à toute Galloise qui considère comme un trésor la liberté dont nous jouissons pour vivre notre propre vie en tant que peuple gallois et nous leur demandons de souscrire pour aider nos cousins Bretons, dans cette heure pénible qui est la leur, à surmonter l'adversité.

### DECLARATION A LA PRESSE

Le 5 août dernier, au cours des cérémonies de l'Eisteddfod Nationale du Pays de Galles, à Bridgend, M. A. E. Jones, Secrétaire du Conseil de l'Eisteddfod, a fait à la presse la déclaration suivante :

« A la suite de la publication du rapport de la Délégation galloise sur son voyage d'enquête concernant la situation en Bretagne, nous tenons à faire d'abord une mise au point. Il a été dit au Pays de Galles que notre Délégation avait déposé son rapport en manuscrit à l'Ambassade de France à Londres avant publication ; c'est absolument faux.

La Délégation galloise tient d'autre part à préciser publiquement qu'elle a remis par contre, après publication, cinquante exemplaires de son rapport à l'Ambassade de France à Londres ; elle n'a été reçue que par le secrétaire de service qui s'est contenté d'accuser réception du document. La Délégation ne peut en rester là ; elle fera prochainement une nouvelle démarche afin de savoir quelle suite l'Ambassade de France compte donner au Rapport gallois. »

## L'actualité internationale

L'ANTAGONISME U.S.A. - U.R.S.S. • TITO ET LE POLITBURO  
LE LONG DU GLACIS SOVIÉTIQUE • L'AFFERMISSEMENT  
D'ISRAËL • TROUBLES EN ASIE.

Il fut un temps où juillet et août étaient des périodes creuses : les gouvernements liquidaient les affaires courantes et les diplomates partaient en congé. Mais cela n'est plus. Cet été notamment le développement de la bataille d'Allemagne nouvelle manière n'a guère laissé de loisirs aux chancelleries.

Ainsi que nous l'écrivions en mai les Russes ne pouvaient indéfiniment « s'accommoder de la présence de garnisons occidentales dans les deux capitales ». La première alerte aurait dû ouvrir les yeux aux Alliés dont les troupes et les services se trouvent, à Vienne comme à Berlin, à la merci des autorités soviétiques. Peut-être même auraient-ils pu profiter de l'accalmie qui suivit pour tenter d'éclaircir un dilemme dont le moindre mal est tout à la fois de donner des gages à leurs ex-associés et de perdre la face devant leurs ex-ennemis.

Quoi qu'il en soit, il demeure difficile, dans le pré-mêlé des informations contradictoires, de discerner le faux du vrai, c'est-à-dire la propagande de la réalité. Cette remarque d'ailleurs doit inspirer toute considération qui veut être impartiale : elle n'intervient en aucune façon dans le jugement, qui on peut porter sur l'enjeu de la partie.

On peut croire d'abord que le différend entre Tito et le Kominform tournerait au profit des Occidentaux. Plus de deux mois se sont écoulés depuis la bulle d'excommunication et les positions ont peu varié. Tito n'a cessé de protester de « son inébranlable fidélité aux enseignements de Marx, Engels, Lénine, Staline » et les puissances occidentales ont regagné moins de sympathie que l'U.R.S.S. n'en a perdu.

Certains prétendent en effet que deux tendances seraient en conflit au sein du Politburo : la majorité suivrait les conseils de modération de Staline tandis que les dirigeants de la nouvelle génération, dont Tito voudraient agir, quitteraient à risque le pire. Le dictateur yougoslave peut de plus faire grief à la diplomatie russe de sacrifier les revendications propres de son pays qui ont nom : Trieste, Catinthe du Sud, Macédoine grecque et au besoin bulgare (1).

(1) Signalons que le parti communiste bulgare a récemment reproché au parti ci-devant frère d'avoir remplacé la langue bulgare par la langue macédoienne en Macédoine yougoslave.

Malgré cette brèche en son flanc sud-ouest, le bloc des satellites de l'U.R.S.S. tend à un aspect uniforme. Car si la Finlande réussissait la gageure d'éliminer les communistes du gouvernement sans encourir les foudres de son puissant voisin, la Hongrie mettrait bouchée double : le Président de la République, M. Tildy, démissionnaire à la suite d'une mystérieuse affaire d'espionnage, a été remplacé par le chef du parti socialo-communiste unifié : c'est un phénomène commun à toutes les démocraties populaires que l'intégration dans le parti de la Troisième Internationale, des partisans de la Deuxième préalablement entrés en dissidence.

À l'extrémité méridionale du « glacis », jusqu'alors champ clos privilégié entre Russes et Anglo-Saxons, la Grèce voit s'effondrer la menace de sécession communiste du général Markos. Et répercussion, sans doute de cet apaisement prochain, des déclarations intempestives du roi Paul soulignant l'appartenance hellène de Chypre ont suscité des grèves et des émeutes dans cette île dont la Grande-Bretagne a fait une des assises de sa puissance en Méditerranée.

Ces difficultés nouvelles, le gouvernement de Londres n'en avait nul besoin au moment où il rencontra des déboires dans le Proche-Orient et ailleurs.

Evincée de Grèce depuis un an et demi par les Américains, l'Angleterre voit ses clients arabes en mauvaise posture dans les négociations palestiniennes. La coalition arabe se dissocie chaque jour davantage et l'opposition entre Égyptiens et Transjordanais croît tandis que, de son côté, Israël améliore d'autant son organisation intérieure et sa position internationale.

L'Asie du Sud-Est est à son tour en pleine effervescence : des combats se déroulent en Birmanie, en Malaisie ; ils n'ont pas cessé au Vietnam ni en Indonésie. Dans l'immense péninsule indienne la guerre est ouverte entre l'Inde et l'État d'Hydrabad ; elle l'est également entre les deux Dominions à propos du Cachemire.

Tel est le bilan très résumé d'un mois de vacances !

Yves BRIAND.

## Deux Etats en puissance

### La Lybie...

Par suite de l'initiative soviétique, la Lybie vient de se trouver également à l'ordre du jour.

Sur le continent africain, la Lybie occupe en Méditerranée une position stratégique de premier plan. Sous cette appellation d'origine romaine, les Italiens avaient groupé deux anciennes provinces ottomanes enlevées par eux aux Turcs peu avant 1914.

À l'ouest, la Tripolitaine fut mise en valeur par le régime de Mussolini qui y fit venir quelque 130.000 colons de la péninsule. Mais c'est la dernière guerre qui souligna l'importance militaire de la Cyrénaïque.

C'est en Cyrénaïque aussi que se développa le mouvement nationaliste autour de l'emir Idriss, plus connu sous le nom de Grand Senoussi. Ce chef à la fois religieux et politique, se distingua de tout temps par son hostilité à l'égard de l'Italie et souleva à maintes reprises les tribus arabes contre le fascisme, avant de coopérer avec les Anglais dans les campagnes d'Afrique du Nord. Le roi Georges VI reconnut ses services personnels en l'anoblissant à la fin de 1946.

Ces projets ne vont pas sans rencontrer d'opposition. Dès septembre 1945, l'U.R.S.S. demandait des bases navales dans le pays. L'entente n'ayant pu se faire entre les quatre Grands lors de la rédaction du traité de paix, le sort des colonies italiennes fut remis à plus tard. Depuis, admise dans le concert des Nations, l'Italie a fait valoir l'importance de ses efforts dans le développement économique de ces territoires arides pour en revendiquer la tutelle aux termes des accords de trusteeship de l'O.N.U.

De son côté, l'emir Idriss a lié partie avec ses coreligionnaires de la Ligue arabe. Le gouvernement du Caire a même publié en janvier 1947, un plan de rattachement de la Lybie, selon lequel le Grand Senoussi y détendrait l'autorité avec le titre de vice-roi, sous la suzeraineté du roi Farouk.

La reconnaissance le 19 août par les partis de la Tripolitaine après ceux de la Cyrénaïque, du Grand Senoussi comme chef de la Lybie unifiée est un résultat positif. Nul doute que la Grande-Bretagne, qui tient de nombreux fils dans l'écheveau des relations arabes, n'ait approuvé cette décision. Il ne faut pas oublier que ses relations avec l'Égypte sont un peu tendues depuis l'affaire du Soudan, que la base militaire d'Alexandrie ne lui appar-

tient plus, que celle de Chypre est menacée par un mouvement nationaliste grec, et qu'elle a besoin d'un appui sûr en Méditerranée orientale pour la protection du canal de Suez.

### ...et la Corée

Plus encore que la reconnaissance par les États-Unis du gouvernement établi à Séoul, c'est la décision analogue prise quelques heures plus tard par la Chine qui a consacré la résurrection officielle de la Corée.

Jadis en effet, la Corée avait été plus ou moins vassale des souverains de Pékin, avant d'être en 1910, après quelques formalités préliminaires, annexée par le Japon. Grenier à riz de l'archipel impérial, la péninsule fut alors l'objet d'un gros effort économique : son sous-sol fut exploré et l'une des plus puissantes usines hydrauliques du monde installée sur le Yalou. Mais rien ne fut fait pour l'éducation de ses 23 millions d'habitants. Aussi, après la capitulation de 1945, c'est une poignée d'émigrés qui organisa la vie politique du pays.

Mais tout de suite, la malheureuse marche-frontière, véritable Autriche asiatique, fut partagée selon le 38<sup>e</sup> parallèle. Au nord, les Russes ; au sud, les Américains et entre les deux, le rideau de fer hermétique. La conférence de Moscou de décembre 1945 décida qu'une tutelle de cinq ans préparerait les Coréens à l'indépendance. Des lors des négociations furent ouvertes entre les occupants, des lettres échangées entre le Kremlin et le Département d'État, sans autre résultat que le maintien d'une frontière aussi rigide qu'arbitraire.

Chacun de leur côté, Américains et Russes plaçaient leur créatures, armaient leurs partisans. Au sud, un pullulement de partis politiques autour de Séoul ; le 10 mai de cette année, les États-Unis taiseaient procéder à des élections dans leur zone, et un gouvernement de la Corée méridionale, issu du « suffrage universel », était constitué le 31 du même mois, et c'est lui qui fut reconnu, comme de juste, par ses protecteurs le 13 août.

Dans le nord, les Soviétiques ont organisé une armée populaire et une milice de toute sécurité ; pris de court par l'initiative américaine, ce n'est que le 25 août qu'ils ont fait élire un Parlement fantôme ; un gouvernement provisoire de la République populaire coréenne a été installé quelques jours auparavant à Piheng-Yong.

Y. B.



## Leçon pour l'Occident

### L'autonomie des Serbes de Lusace

La Diète saxonne de Dresde vient d'adopter cette année une loi qui reconnaît l'autonomie culturelle et les droits « nationaux » des Serbes de Lusace. Cette nation lusacienne est sûrement la plus petite des nations slaves actuelles ; en pleine région germanique, elle parvint à conserver sa langue grâce à son appartenance jusqu'en 1635 aux pays de la couronne tchèque. Incorporés ensuite au royaume de Saxe, les Serbes de Lusace profitèrent des mouvements nationaux de 1848 pour revendiquer une première fois leur droit à l'autonomie ; ils demandaient notamment la possibilité d'utiliser dans les écoles, au même titre que l'allemand, la langue lusacienne (ou sorabe) et ils réclamaient la nomination dans les administrations de fonctionnaires parlant le sorabe. Ce mouvement allait d'ailleurs de pair, comme il arrive fréquemment, avec un mouvement d'émancipation sociale et une entente fut scellée entre les révolutionnaires de Bakounine et les chefs nationalistes : elle aboutit à une révolte qui fut étouffée dans le sang.

Après la guerre de 1914, les Serbes de Lusace se référèrent aux quatorze points du Président Wilson ; on envisagea plusieurs solutions allant de la création d'un Etat neutre lusacien à l'autonomie garantie au sein de l'Allemagne ou de la Tchécoslovaquie. L'Allemagne l'emporta finalement, mais les garanties accordées aux Serbes de Lusace furent dérisoires et rapidement foulées aux pieds. Le régime nazi alla jusqu'à interdire de parler sorabe ; il confisqua livres, journaux et imprimeries et interné les leaders lusaciens en camp de concentration. En 1942, Hitler avait enfin trouvé la solution du problème des Serbes de Lusace : transférer toute la population en Alsace ! La victoire alliée empêcha seule la réalisation de ce plan.

La Lusace fut libérée des nazis par les troupes soviétiques ; elle fut dès lors l'objet de premières mesures favorables à son émancipation linguistique, culturelle et politique mais les dirigeants lusaciens ne laissèrent passer aucune conférence internationale, que ce soit à Postdam, à Londres ou à Paris, sans rappeler leur existence et la nécessité d'un règlement d'ensemble. L'accord entre les grandes puissances, sur ce point comme sur tant d'autres, s'avéra cependant impossible à réaliser.

C'est alors qu'une première solution fut envisagée directement entre les autorités soviétiques et les dirigeants de Lusace par la loi dont nous parlons

au début de cet article. Commentant cette loi, M. J. Wicaz écrivait récemment : (1)

« Cette loi dispose que la population lusacienne bénéficie pour sa langue, son activité culturelle et son évolution de la protection et de l'aide légales. Elle prévoit la création d'écoles populaires, secondaires et professionnelles où l'enseignement sera donné en langue sorabe. Cette langue devient, concurremment avec l'allemand, la langue officielle dans l'administration publique... »

Il va de soi cependant que la question lusacienne n'est pas pour autant réglée ; cette loi n'est qu'un commencement ; elle ne s'applique d'ailleurs qu'à la partie de la Lusace sous juridiction saxonne alors qu'une autre partie du pays est rattachée au Brandebourg. L'une des grandes revendications est d'ailleurs l'unification de la Lusace tout entière dans un seul territoire administratif qui aurait une étendue d'environ 6, à 7.000 kilomètres carrés et où les Serbes de Lusace et les Allemands, à peu près égaux numériquement, bénéficieraient des mêmes droits linguistiques ou autres.

En tant que Bretons nous sommes heureux de saluer fraternellement la première victoire des Serbes de Lusace. Ils sont de l'autre côté du « rideau de fer », mais ils ont obtenu plus de libertés qu'on en trouve généralement de notre côté, en ce domaine tout au moins. Quand donc les « démocraties occidentales » comprendront-elles qu'il n'existe pas seulement des libertés individuelles à respecter, mais aussi des libertés collectives que le fédéralisme seul peut satisfaire ?

Paul ALLAIN.

(1) Parallèle 50, 9 juillet 1948.

### M. E. de Kergariou est mort

Nous avons appris la mort de M. Edgard de Kergariou, ancien Sénateur-Maire de Lannion, ancien ministre plénipotentiaire à Sofia.

M. Edgard de Kergariou avait été l'un des créateurs et des animateurs du Comité Consultatif de Bretagne. Ses sentiments profondément bretons étaient connus de tous.

## L'actualité en France

### LE QUATRE SEPTEMBRE 1948 • LA CRISE DU PARTI SOCIALISTE • MONTEE DU POUVOIR SYNDICAL • LA PRESSE ETRANGERE ET LA SITUATION EN FRANCE • ENTRE L'ANARCHIE ET LA DICTATURE.

Le ridicule ne tue certainement plus en France car la Quatrième République serait décidée au plus tard le 4 septembre dernier ; cette date, qui évoquait l'anniversaire d'une autre naissance républicaine, vient d'être illustrée par les palinodies de M. Schuman dont le courage et l'honnêteté ne sont d'ailleurs pas en cause.

Il n'a cependant pas réussi à sauver son bref ministère, M. Queuille lui succédant n'a pas réuni de son côté beaucoup plus d'enthousiasme. Mais les menaces d'une dissolution inévitable, créant un climat de panique parlementaire, entraînent des concours qui se déroulent encore la veille. Pour certains privilégiés, tout, même le ridicule et les contradictions, vaut mieux que la perte des privilèges et de ce qui les protège.

Le parti socialiste n'est pas sorti grandi de ces journées de crise qu'il avait lui-même provoquées ; sa décadence est d'ailleurs un phénomène que l'on observe avec constance depuis la Libération ; elle se manifeste à la fois par l'insuffisance des chefs et par la médiocrité de l'action. Avant 1914 les socialistes pouvaient s'enorgueillir de personnalités de premier plan comme Jaurès, Guesde, Sembat, Pressmane, Millerand, Briand ; avant 1939 ils avaient Léon Blum, Paul Faure, Renaudel, Salengro, Paul-Boncour, Frossard ; aujourd'hui — Blum succédant à son propre destin — seuls quelques anciens comme Ramadier ou Moch font encore figure. Mais où est ce brillant et solide état-major des années 30, le premier assurément de tous les partis français à cette date ?

Cette « dévaluation » des cadres socialistes se traduit naturellement dans la conduite des affaires. Le parti socialiste est devenu un parti de gouvernement qui subordonne tout à des préoccupations de clientèle et qui n'a ni le courage des véritables compromis ni celui des exclusives autres que verbales. Sa doctrine est inadaptée aux faits ; ses paroles sont inadaptées aux actes. Il prétend parler au nom des ouvriers qui l'ont presque tous quitté ; il n'est plus que le parti de la petite bourgeoisie et des fonctionnaires. Exactement ce qu'était le parti radical, entre 1900 et 1930 environ.

La crise socialiste est donc totale ; mais comme la S.F.I.O. est le pivot du régime il en résulte finalement une crise du régime tout entier.

Cette sorte d'abdication du parti essentiel de la Quatrième République n'a pas peu contribué à favoriser la montée d'un autre pouvoir : le pouvoir syndical. Bien moins qu'avec des partis moribonds, c'est avec les syndicats que l'Etat est aujourd'hui aux prises. Aucun ministère ne peut tenir longtemps contre le veto de la C.F.T.C. et de la C.G.T.-F.O. menaçant de s'unir dans l'action avec les troupes de M. Frachon ; ajoutez-y les menaces de M. Lamour au nom de la C.G.A. de M. Gingembre au nom des petites et moyennes entreprises, etc...

L'Etat est en train de s'effondrer, dirigé par des incapables aux ambitions mesquines, trouvant en face de lui des puissances qui tiennent en mains l'existence matérielle du pays. Le mouvement syndicaliste contient d'ailleurs des hommes de valeur incontestable, mais inévitablement conduits par le désordre des choses à une action purement revendicative.

Il faut lire la presse étrangère pour se rendre compte que le monde ne se fait plus guère d'illusion. Le « Daily Herald » s'inquiète des repercussions d'une éclipse du gouvernement démocratique en France ; le « Manchester Guardian » écrit que « le rôle joué par les éléments non parlementaires dans le calcul des partis au gouvernement a montré à quel point le système politique français se trouve près de sa chute ». Le « New-York Time » est le plus violent : « Il est un terrain, dit-il, où la France n'a su accomplir aucun progrès : celui du gouvernement. Cette impuissance du génie français qui compte tant d'autres succès à son actif est si grave qu'elle compromet non seulement le relèvement mais encore la démocratie et le rang de grande puissance de la France ».

Il est grand temps de sortir de l'anarchie mais la dictature n'est qu'un autre mal. Entre ces deux périls la France saura-t-elle trouver une formule d'équilibre, d'ordre et de véritable liberté ?

Jean MARTIN.

## Tribune libre

### LE CONGRÈS DES « RÉGIONS EUROPÉENNES »

« Nantes le 3 août 1948.

« Monsieur le Directeur,

« J'ai été très intéressé par une information que j'ai trouvée dans le dernier numéro de votre revue d'après laquelle un Congrès des « régions » européennes aura lieu l'an prochain à Paris. C'est une excellente initiative et je souhaite que les Bretons jouent un grand rôle à ce Congrès. Je fais cependant une restriction sur le terme de « régions européennes » qui est un peu pâle et qui se ressent du fait qu'on n'a pas voulu adopter le mot de « minorités européennes », probablement parce qu'il rappelle de mauvais souvenirs.

« Mais l'essentiel n'est pas le vocabulaire, c'est l'action. Sans savoir le programme qui sera donné à ce Congrès, je me permets quelques suggestions auxquelles vous avez d'ailleurs sans doute pensé.

« D'abord il s'agit de trouver les moyens pour les peuples de ces « régions européennes » de participer effectivement et sans séparatisme à la Fédération Européenne. Cela, c'est la partie politique du Congrès ; elle est très importante mais je laisse ce problème à plus compétents que moi.

« De même le Congrès devra aussi déterminer les moyens pour ces « régions » de défendre leurs intérêts économiques particuliers, souvent négligés par les grands Etats auxquels elles appartiennent. L'action syndicale a fait ses preuves depuis plusieurs années ; en lieu, il faut faire un syndicat de tous les petits peuples, chargé d'en appeler à l'opinion publique européenne et aux premiers organismes européens : ce syndicat pourrait évaluer de multiples possibilités d'échanges qui ont été systématiquement négligées et peser d'un poids assez puissant pour imposer justice et raison.

« Dans l'ordre culturel l'action à conduire est encore plus claire. Certains de ces « régions européennes », comme le Pays de Galles, ont déjà largement obtenu satisfaction ; la plupart, comme la Bretagne, en sont toujours au stade revendicatif. Le Congrès devra établir une « Charte

des droits culturels et linguistiques » des petits peuples, faire approuver cette Charte par les personnalités européennes et imposer son application soit par l'U.N.E.S.C.O. soit par la Cour de Justice Européenne dont vous parlez dans « Le Peuple Breton » du 15 juin.

« C'est un programme nouveau et qui devrait réussir, mais il faudrait sonner un véritable rassemblement pour ce Congrès et obtenir, si possible, la participation de certains pays qui sont derrière le « rideau de fer » ; dans le domaine culturel ils peuvent avoir beaucoup à nous apprendre.

« Avec mes vœux de succès, veuillez, etc...

« R. G. »

### LA SAINTE-ANNE A NANTES

« Nantes, le 4 août 1948.

« Monsieur le Directeur,

« Je crois bon de signaler à votre revue le fait suivant :

« Le dimanche 25 juillet avait lieu à l'église Ste-Anne de Nantes le pardon breton classé depuis quelques années comme un des plus importants de Bretagne. Or tout le monde a été surpris de l'absence des groupements culturels bretons qui auraient pu en former l'ossature et lui donner son caractère. Pourquoi cette absence ? Cette « désertion » se situe notamment par un fait particulièrement pénible : le remplacement du sermon en breton par un sermon en français. Le prestige non plus n'y a pas gagné. Je sais des étrangers qui s'étaient déplacés pour retrouver l'atmosphère bretonne, pensez s'ils ont été déçus. La maîtrise de la paroisse a bien chanté quelques cantiques en breton, auxquels elle ne comprenait pas grand chose. Louons son courage, ainsi que celui du clergé et des quelques bretonnants du coin (Chantenay - Ste-Anne) qui firent de leur mieux pour rappeler qu'il s'agissait d'un pardon breton.

« Je me garde de commentaires. Je souhaite simplement comme l'ont souhaité tous les gens venus à Ste-

Anne que l'an prochain les Bretons de Nantes s'unissent pour réaliser un vrai pardon breton. Car on ne peut s'y prendre mieux que comme on vient de le faire (dans le domaine religieux s'entend) pour tuer l'âme bretonne.

« Croyez, Monsieur le Directeur, à mes meilleurs sentiments bretons.

« Y.-P. R. »

### LETTRE DE PRISON

Nous avons reçu d'un Breton interné dans une maison d'arrêt pour activités bretonnes pendant l'occupation une longue lettre dont nous extrayons le passage ci-dessous.

« A l'heure actuelle il arrive de grâce, même importantes et l'on voit comme il y a quelques jours sortir un prisonnier qui a fait fusiller son père par les occupants. Pour nous rien. Les Bretons en général sont peu favorisés et il est notoire que la Cour de Rennes (qui centralise elles de Quimper, St-Brieuc et Vannes) ne fait rien pour nous libérer, au contraire. C'est peut-être sur ce terrain que vous pourrez soulager notre peine. »

« Ne pourriez-vous pas suggérer aussi qu'on pense un peu aux prisonniers ? Nous sommes souvent oubliés et reniés. Même ceux qui parmi nous ont commis des erreurs, ont droit à l'entraide bretonne. Nous avons famille et enfants, quelquefois dans des situations difficiles et qui malgré tout, depuis quatre ans, ne nous abandonnent pas ; mais n'y aurait-il pas moyen justement de les aider un peu. Nous manquons de livres, de livres bretons bien entendus, de nouvelles du mouvement, en général, et vous savez nos difficultés pour correspondre avec nos amis. Il nous faut donc prendre contact avec nos familles et établir une liaison ; dans vos revues, quelles qu'elles soient, faites un petit coin, intéressez les prisonniers, les libérés, ceux qui restent, les résidences, les transferts, les grâces que sais-je.

« X. »

## Qu'est-ce que l'Union Bretonne des Fédéralistes ?

L'Union Bretonne des Fédéralistes groupe les Centres d'Etude et d'Action fédérale de Bretagne ; elle adhère à l'Union Française de Fédéralistes et à l'Union Européenne des Fédéralistes ; elle collabore étroitement avec La Fédération, Centre d'Etudes Institutionnelles, 9, rue Auber à Paris. Son but est de susciter dans les villes et villages de Bretagne des Centres d'Etude et d'Action fédérale, de les animer, de coordonner leur action et de les représenter au sein des mouvements fédéralistes français et européen. Sa doctrine est celle du fédéralisme intégral adopté par tous les mouvements fédéralistes en France et en Europe.

Sur le plan spécifiquement breton, le programme de l'Union Bretonne des Fédéralistes se trouve résumé dans la Déclaration qu'elle a publiée le 13 juin 1948 à l'occasion des Congrès tenus à Paris par « La Fédération » et par l'« Union Française des Fédéralistes ». Sans entrer dans le détail des réformes administratives, économiques, sociales et culturelles préconisées dans ce programme, nous rappelons quelques points importants de cette Déclaration.

« A l'heure où le fédéralisme apparaît de plus en plus comme la seule doctrine permettant de résoudre les problèmes politiques, économiques et humains du XX<sup>e</sup> siècle, il importe que la Bretagne, dont la vocation fédéraliste est aussi ancienne que profonde, prenne toutes ses responsabilités dans un mouvement qui doit aboutir partout à une véritable libération de l'homme.

« Elle doit rappeler que toute association internationale qui reposerait sur des nations étatisées engendrerait des maux pires encore que ceux auxquels elle a mission de remédier. Il est en conséquence indispensable de mener le combat fédéraliste sur tous les fronts : l'organisation fédérale de la société dans chaque Etat, — et notamment en France, — est d'autant plus urgente que l'unité européenne se précise de jour en jour.

### QUE SOMMES-NOUS ?

« Des hommes venus de tous les horizons politiques, philosophiques et religieux.

« Conscients qu'il importe devant l'insuffisance des partis, d'effectuer un regroupement sur des bases entièrement nouvelles.

« Persuadés que ce regroupement ne doit tenir aucun compte d'affinités ou de divergences politiques et idéologiques artificielles, mais qu'il doit réaliser au contraire, suivant la doctrine fédéraliste, l'union de tous ceux qui, au sein des mêmes communautés naturelles, sont aux prises avec les mêmes difficultés et les mêmes problèmes.

« Constatant que la Bretagne forme toujours, malgré un siècle et demi de centralisation, un ensemble économique, géographique, culturel et humain qui en fait une communauté exceptionnellement homogène, communauté renforcée par les souvenirs d'une longue histoire.

### COMMENT PARTICIPER A NOTRE ŒUVRE ?

— En adhérant à l'Union Bretonne des Fédéralistes (100 francs par an, adressés à M. Mélusson, 49, rue de Nantes, Rennes, C.C.P. 84-63 Rennes).

— En fondant partout où il n'en existe pas encore des Centres d'Etude et d'Action fédérale ou en militant dans ceux qui existent.

— En vous abonnant et en faisant des abonnés à la presse fédéraliste et en particulier au Peuple Breton.

Le Numéro : 55 fr.

